

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001170

Rapport n° 1.1.1

**Séance du jeudi 9 septembre 2010**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.1, A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 3.1, 10.1

**Etaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX (à partir du rapport A) Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport E), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport J), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport A et jusqu'au rapport L), Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport E), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport C), Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport G), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN (jusqu'au rapport I), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport A), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport A), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (à partir du rapport A et jusqu'au rapport 1.1.4), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport K), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 1.1.1) Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMALLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport B) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport A), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISSON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER), Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI (jusqu'au rapport E) Ecole-Valentin : Yves GUYEN (à partir du rapport E) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport E), Denis JOLY (à partir du rapport B) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (à partir du rapport K) Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport J), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 1.1.4) Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport A) Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 1.1.4) Puguey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport A), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (jusqu'au rapport I), Alain VIENNET (jusqu'au rapport I) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY (à partir du rapport A) Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET.

**Etaient absents :** Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Lazhar HAKKAR, Michel OMOURI, Béatrice RONZI Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Ecole-Valentin : André BAVEREL Gennes : Jean SIMONDON Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Claude OYTANA Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Torpes : Bernard LAURENT Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER.

**Secrétaire de séance :** Emmanuel DUMONT.

**Procurations de vote :**

**Mandants :** P. BONTEMPS (à partir du rapport K), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA, F. GERDIL-DJAOUAI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport M), J.F. GIRARD (à partir du rapport F), J.P. GOVIGNAUX (à partir du rapport D), L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport H), S. JEANNIN (à partir du rapport J), M. OMOURI, B. RONZI, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport J), B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport M), A. BAVEREL, B. VIONNET, D. PARIS, S. MONLLOR, G. VALLET (jusqu'au rapport J), D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du rapport K), J.M. BOUSSET, M. BILLOT (à partir du rapport J), A. VIENNET (à partir du rapport J).

**Mandataires :** J. PANIER (à partir du rapport K), N. GUILLEMET, F. MONNEUR, C. THIEBAUT, J.J. DEMONET, S. WANLIN (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport M), N. WEINMAN (à partir du rapport F), J.C. ROY (à partir du rapport D), A. GHEZALI, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport H), F. FELLMANN (à partir du rapport J), P. BONNET, D. GENDRAUD, N. BODIN (jusqu'au rapport J), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport M), Y. GUYEN, B. BECOULET, C. PREIONI, M. COTTINY, J.M. CAYUELA (jusqu'au rapport J), J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du rapport K), J.M. FAIVRE, A. AVIS (à partir du rapport J), C. LIME (à partir du rapport J).

**Objet :** Communication du rapport d'activité 2009 du Grand Besançon

## Communication du rapport d'activité 2009 du Grand Besançon

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

**Résumé :**

La Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 a introduit diverses dispositions spécifiques permettant l'amélioration de l'information des communes membres d'une communauté.

En effet, l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit deux obligations principales pour les membres de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de manière à assurer une information régulière des communes membres.

### **I. Le rapport annuel du Président**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon doit transmettre aux maires de chaque commune membre avant le 30 septembre de chaque année un rapport annuel sur l'activité de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au cours de l'exercice précédent. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique. A cette occasion, les délégués de la commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sont entendus.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon peut également à sa demande ou à la demande des conseils municipaux des communes être entendu à l'occasion de ce débat.

### **II. Le compte-rendu des délégués deux fois par an**

Les délégués devront rendre compte de l'activité de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au moins deux fois par an devant leurs conseils municipaux respectifs.

Le rapport d'activité vous a été adressé par courrier au cours du mois de juillet.

**Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'activité 2009 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.**

Pour extrait conforme,

Le Président

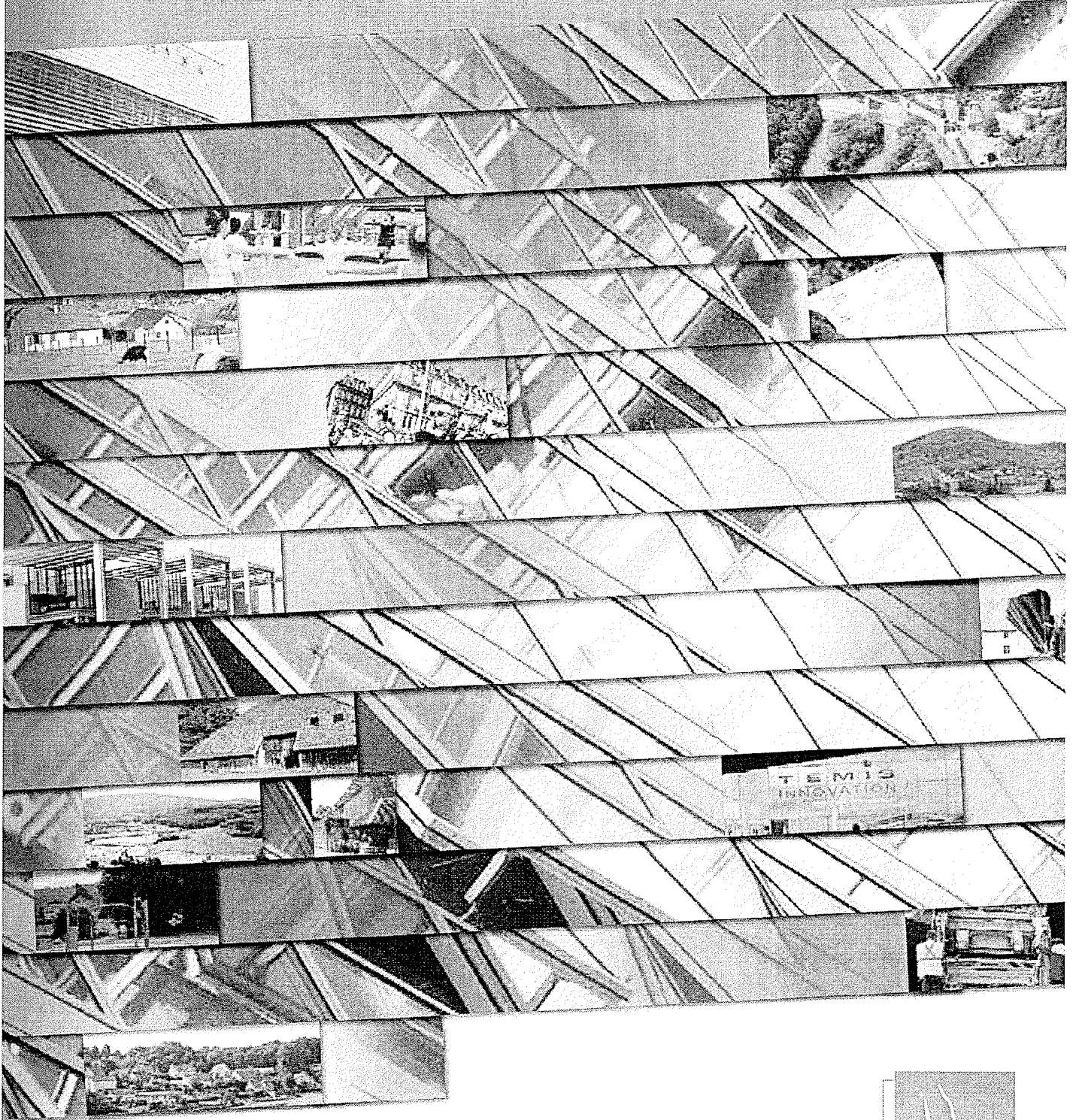
PREFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PREFECTURE DU DOUBS



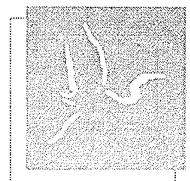
D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité

RECU 21 SEP 2010

00  
Rapport d'activité 2009



Grand  
Besançon



# Sommaire

Présentation de l'Agglomération ..... p 4-11

Le Grand Besançon, un territoire de projets

Autour du fonctionnement de l'Agglomération

Au service de l'action communautaire

Pour un développement équilibré du territoire

2009, en actions, les faits marquants ..... p 12-33

Aménagement et attractivité du territoire

Transports et accessibilité

Environnement

Équilibre et solidarité

Échanges et ouverture

2009, en chiffres ..... p 34-43

Le budget principal

Les budgets annexes

Les ratios financiers consolidés

Les dépenses réelles consolidées

Les recettes réelles consolidées

## Le Grand Besançon, en chiffres

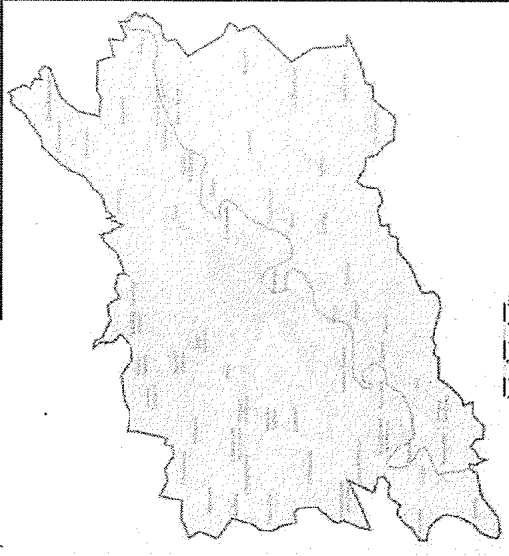
### Territoire et environnement

■ 59 communes

■ 432 km<sup>2</sup>, dont 39% de forêt

### Population

■ 180 786 habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2009)



## Édito



Connaissez-vous le point commun entre le TGV Rhin-Rhône, les marchés de producteurs locaux, la Diagonale du Doubs, le tramway, la rénovation du presbytère de Pugey, le soutien aux jeunes entreprises innovantes, la Cité des Arts et de la Culture, la nouvelle école maternelle de Grandfontaine ou encore le port fluvial de Besançon-Deluz... ?

Le point commun qui unit et relie tous ces projets, c'est le Grand Besançon. En effet, pour chacun d'eux - et beaucoup d'autres -, la Communauté d'Agglomération a été l'initiateur ou le partenaire, tant financier que technique.

L'action constante et efficace du Grand Besançon depuis sa création en 2001, concerne un nombre croissant de domaines, qui touchent le quotidien des habitants, des entreprises et des forces vives de notre territoire.

Chaque jour, les élus des 59 communes et les services de l'Agglomération agissent en faveur du « bien vivre » de la population et du développement de l'attractivité du Grand Besançon. Cette attractivité est nécessaire pour maintenir et accroître encore notre qualité de vie, nos équipements et nos services. Elle est indispensable également pour attirer des habitants, des entreprises et des touristes, évolutions indispensables à notre viabilité dans le concert des agglomérations et des pôles métropolitains.

Imaginer et préparer l'avenir de notre territoire, c'est aussi mener des politiques structurantes d'aménagement et d'appui à l'économie, à la recherche, à l'emploi ou au tourisme. Nous nous y employons avec détermination aux côtés de nos partenaires institutionnels, car c'est la vitalité de notre territoire qui est en jeu et sa capacité à s'intégrer dans les dynamiques économiques européennes.

Vous découvrirez dans les pages qui suivent les grandes lignes de ce qui constitue le cœur même de nos initiatives et politiques publiques en 2009. Vous relèverez que, dans un contexte économique, financier et institutionnel incertain, nous avons le devoir et la volonté de garantir les équilibres budgétaires de notre établissement public, afin que chaque euro dépensé soit un euro utile. Et nous conjuguons cette lucidité et cette prudence avec une vraie ambition pour l'avenir du Grand Besançon.

Ainsi, voir loin, agir proche : ce principe inspire notre action au quotidien, au service de tous.

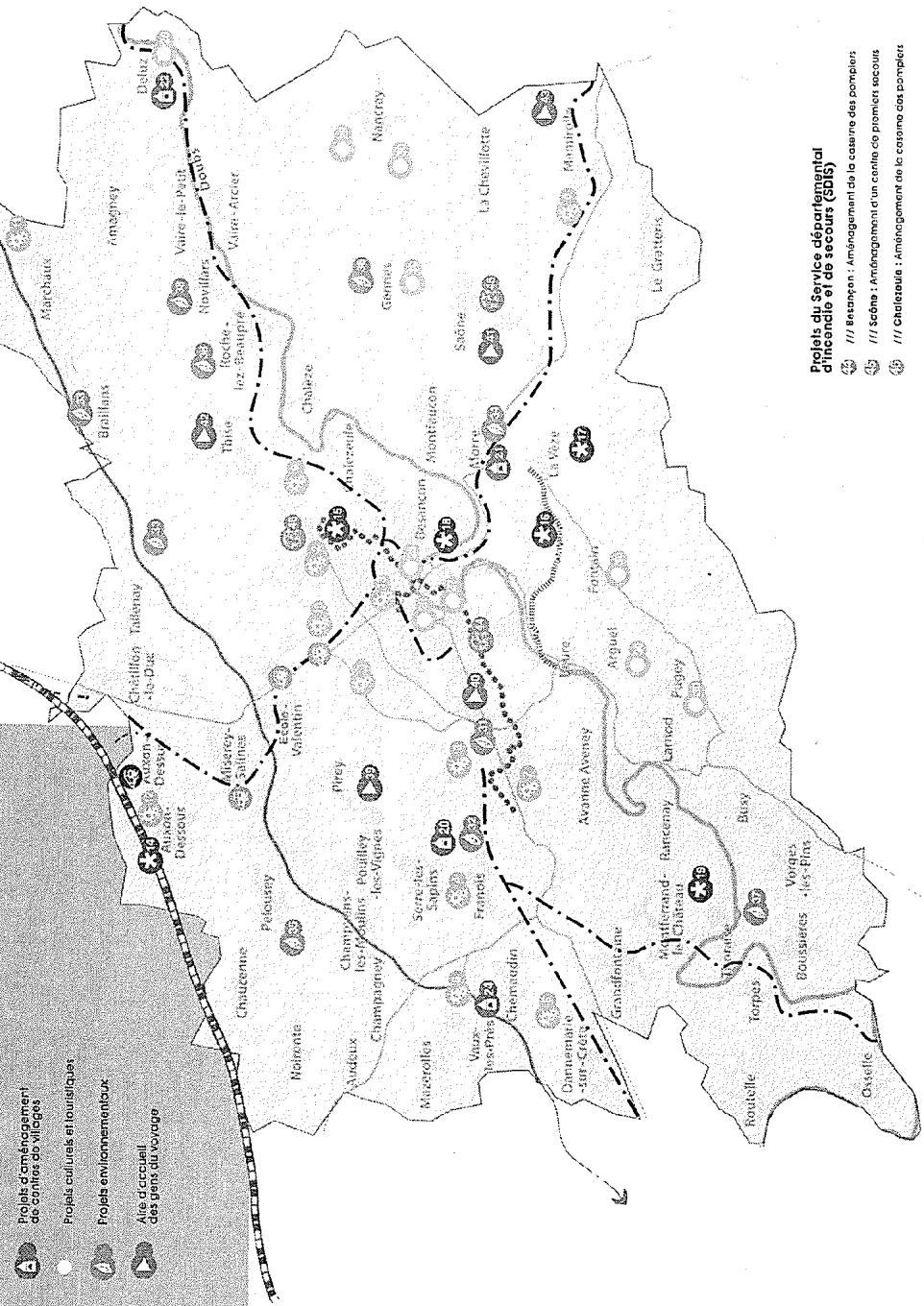
Jean-Louis FOUSSERET  
Président du Grand Besançon  
Maire de Besançon

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Grand Besançon  
Maire de Serres-les-Bains



# Les projets du Grand Besançon

- Economie zones d'activités
- Services départemental d'incendie et de secours
- Projet d'infrastructures
- Construction de la gare Besançon Franche-Comté TGV
- Autoroute
- Habitat ferroviaire
- Route
- Vélos des Mécènes
- Projet d'aménagement de centres de villages
- Vélo TGV
- Ligne LGV
- Ligne SNCF
- Projet culturel et touristique
- Projet environnemental
- Axe d'accueil des gens du voyage



# Le Grand Besançon, un territoire de projets

- Projets et activités économiques**
- 1 Technologie EMIS
- 2 Parc d'activités du Nain
- 3 Répertoire de Pelleno
- 4 ZAC des Mamblées (Chalesau)
- 5 Technologie EMIS Santé
- 6 Foires du Vesoul
- 7 Europeas Sereles-Sapins
- 8 Marchaux-Chaudfontaine
- 9 Eurospace Parc de l'Echange
- 10 Parc tertiaire d'Auon
- 11 Eurospace Danmatiole Chomaudin
- 12 Pôle Vitale
- 13 Parc La Fayette

- Projets d'infrastructures et équipements**
- 14 Travaux de la LGV Rhône-Alpes
- 15 La Vase : Académie
- 16 Chalet de l'Entée Et
- 17 La Mairie : Aménagement de la passerelle
- 18 Vole des Mécènes : La Vase/Saône
- 19 Montfermeil-Château : Aménagement de la RD 105

- Projets de « centres de villages »**
- 20 Sereles-Sapins/Frenok : Construction d'un complexe hôtelier d'accueil et d'un salon de thé
- 21 Mère : Aménagement d'un chemin piétonnier
- 22 Dellez : Démolition de la cheminée
- 23 Sereles-Sapins/Frenok : Réqualification de la place de la commune et mise en sécurité de la voie
- 24 Vaux-la-Pris : Construction d'un plateau multi-sports

- Projets et équipements culturels et touristiques**
- 25 Besançon : Cité des Arts et de la Culture
- 26 Besançon : Circuit de Formation Vaucon
- 27 Besançon : Hôtellerie
- 28 Dellez : Hôtel
- 29 Nancy : Musée des Métiers Comtois
- 30 Arguel, Omnes, Besançon : Aménagements des circuits pédestres et VTT

- Projets environnementaux**
- 31 Besançon : Périmètre bois
- 32 Sereles-Sapins/Frenok-Chaux : Nouveaux itinéraires cyclables
- 33 Forêt de Chaillez/Braillans : Nouveaux itinéraires cyclables
- 34 Mère : Marché de producteurs
- 35 Peleusey : Marché de producteurs
- 36 Saône : Marché de producteurs
- 37 Thairiez/Monfermeil-Château : Aménagement d'un bassin piétonnier
- 38 Roche-Las-Beaupré/Navillars : Itinéraires cyclables

- Projets d'axes d'accueil des gens du voyage**
- 39 Ploy : Construction d'une aire d'accueil des gens du voyage
- 40 Besançon : Aire d'accueil des gens du voyage
- 41 Saône : Aire d'accueil des gens du voyage
- 42 Thire : Aire d'accueil des gens du voyage
- 43 Montelle : Aire d'accueil des gens du voyage
- 44 Saône : Aire d'accueil des gens du voyage

- Projets du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)**
- 45 Besançon : Aménagement de la caserne des pompiers
- 46 Saône : Aménagement d'un centre de pompier secours
- 47 Chalesau : Aménagement de la caserne des pompiers

# Autour du fonctionnement de l'Agglomération



**Toutes les communes sont représentées**

En 2009, le Conseil de Communauté a réaffirmé sa volonté de représentation de l'ensemble des communes au sein de l'Agglomération. Dans la continuité de la Charte de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération, 80 % des 140 sièges sont attribués aux élus des communes périphériques.

## Les Commissions au service du territoire

Pour préparer les travaux du Bureau, instance qui rassemble le Président et les Vice-Présidents du Grand Besançon, neuf commissions thématiques et une commission d'appel d'offres ont été mises en place en 2008. Ces commissions sont composées de délégués membres du Conseil communautaire.

## Une concertation approfondie, des décisions partagées

En 2009, le Conseil de Communauté, composé de 140 délégués titulaires et de 85 délégués suppléants, s'est réuni 8 fois. Au cours de ces séances, 287 délibérations touchant à l'ensemble des compétences ont été prises.

Le Bureau a légalement tenu 8 séances. Les Commissions, chargées d'instruire les dossiers, se sont réunies tout au long de l'année et ont tenu une soixantaine de réunions.

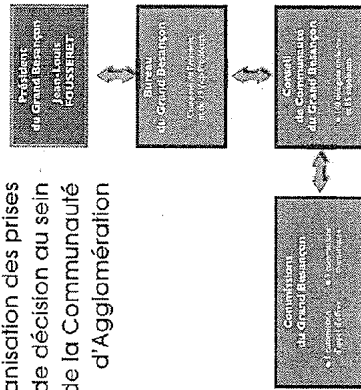
## Le fonctionnement du Grand Besançon

Chaque des 59 communes membres désigne ses élus siégeant au Conseil de Communauté. Celui-ci se réunit une dizaine de fois dans l'année et délibère sur les actions à mettre en œuvre dans le cadre des compétences de la Communauté d'Agglomération.

Le Bureau, composé du Président, Jean-Louis Fousseuret, de 29 Vice-Présidents et d'un membre suppléantaire, met au point et valide les décisions à soumettre au Conseil de Communauté.

Les Commissions, composées en moyenne de 15 délégués communautaires, sont chargées d'instruire les dossiers qui relèvent de leur compétence et qui seront soumis au Bureau pour décision au Conseil de Communauté.

## L'organisation des prises de décision au sein de la Communauté d'Agglomération



## Une collaboration active pour la cohésion de l'action et du territoire

Certains délégués représentent le Grand Besançon dans des structures associées ou des syndicats mixtes dont l'Agglomération est membre et partenaire financier :

- ADIL - Association Départementale d'Information pour le Logement. Présidée par le Président du Conseil général, elle a pour vocation d'offrir aux habitants du département des conseils personnalisés au niveau juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement.
- AudisAB : Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon. Fondée à l'initiative de la Communauté d'Agglomération, du département du Doubs et de l'Etat, l'agence d'urbanisme est un outil partenarial de réflexion et d'aide à la décision.
- CDP - Conseil de Développement Participatif. Il est une instance consultative du Grand Besançon composée d'acteurs sociaux et économiques. Il est chargé de formuler un avis sur le projet d'agglomération et participe à sa déclinaison opérationnelle.
- Cré-Entreprendre Initiative. Cette association œuvre au soutien à la création et à la reprise d'entreprises sur le département du Doubs. En vue de renforcer les fonds propres des créateurs, elle gère une plateforme d'initiative locale.
- Développement 25. L'agence pour le développement économique du Doubs, rattachée au Conseil général du Doubs, a pour mission essentielle d'impulser le développement économique du département du Doubs.
- EPF - Etablissement Public Foncier du Doubs. La vocation à acquérir directement des biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer, puis les récéder aux collectivités membres qui lui ont fait part d'un programme annuel d'acquisition, lorsqu'elles sont prêtes à lancer leurs projets.
- Mission Locale. La Mission Locale du bassin d'emploi du Grand Besançon accueille les jeunes de 16-25 ans, sortis du système scolaire, et recherchant une orientation professionnelle, une formation et/ou un emploi, un stage ou encore un maître d'apprentissage. Elle intervient sur le Grand Besançon mais aussi sur les cantons d'Audeux, de Boussières, Marchaux, Roulaux et Quingey.
- Office de Tourisme. Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Grand Besançon, il travaille à l'accueil des touristes et des habitants de l'agglomération ainsi qu'à la promotion de l'offre touristique sur tout le territoire.
- PLIE : Plan Local pour l'insertion et l'Emploi. La mission du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi consiste en l'insertion professionnelle des publics fragilisés. Le Grand Besançon apporte son soutien au PLIE dont la démarche s'appuie notamment sur les structures d'insertion et les entreprises du secteur économique.
- Rive - Boutique de Gestion. Cette association s'est vue déléguer par le Grand Besançon une mission d'accompagnement et de soutien aux porteurs de projets d'entreprises sur les pépinières de Palente et de TEMIS INNOVATION.
- SAIEMB - IE : Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte d'Immobilier d'Entreprise. Elle gère un patrimoine de plus de 52 000 m<sup>2</sup> de locaux professionnels, industriels ou commerciaux. Elle propose des solutions locales adaptées pour les acteurs économiques du Grand Besançon et du Doubs.

- SEDD : Société d'Équipement du Département du Doubs. Elle accompagne la réflexion des collectivités et la mise en œuvre de transformations urbaines (habitat, économie...). Sur le Grand Besançon, elle aménage TEMIS, TEMIS Santé, le Parc Lafayette, ... (pilote l'aménagement des zones Eurestpace).
- SEM : Société d'Économie Mixte Citadelle. Elle gère et anime le site depuis juillet 1994. Le Grand Besançon soutient le programme d'animation et la communication de la Citadelle dans le cadre d'une convention de partenariat avec la SEM.
- SDIS : Services Départemental d'Incendie et de Secours. Le SDIS gère et anime une politique d'incendie et de secours définie par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques. Le Grand Besançon participe à son financement et aux réflexions sur le devenir des Centres de Première Intervention.

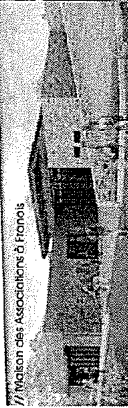
- SMABO : Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest. Il réunit le Grand Besançon, le Département du Doubs et le syndicat intercommunal du canton d'Audeux. Sa mission est d'aménager 110 ha de foncier pour le développement de l'activité artisanale, industrielle et tertiaire sur l'Ouest de l'Agglomération.
- SMPSI : Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (TEMIS). Il associe le Grand Besançon, le Département du Doubs, la Région de Franche-Comté et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs. Sa mission est d'aménager près de 75 ha de foncier pour le développement d'activités de haute technologie.
- SMSCOT : Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale. Il vise à conner un cadre cohérent au développement et à l'organisation du territoire du Grand Besançon et des communautés de communes voisines.
- SYBERT : Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets. Il gère le traitement des déchets pour le Grand Besançon ainsi que pour sept autres communautés de communes des environs de Besançon.
- Syndicat Mixte de l'aérodrome de Besançon-La Vèze. Il est composé du Grand Besançon, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs et du Conseil général du Doubs. Il est en charge de la gestion d'une plateforme aéronautique permettant la pratique de l'aviation commerciale, d'affaire et générale.

- Syndicat Mixte de l'aéroport de Dole-Tavaux. Il vise à assurer le bon fonctionnement d'un aéroport à vocation interrégionale. Le Grand Besançon participe au comité de gestion de l'aéroport et à ce titre finance une quote-part du fonctionnement et des travaux de maintien en état de l'infrastructure.
- Syndicat Mixte LUMIERE. Il réunit le Grand Besançon, le Département du Doubs, la Ville de Besançon et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs. Il est maître d'ouvrage de la couverture très haut débit du Grand Besançon.
- Syndicat Mixte du Musée de Plain Air des Maisons Comtoises de Nancray. Il a pour objectif de gérer le Musée des Maisons Comtoises financé par le Grand Besançon et le Conseil général du Doubs) et de développer des activités pouvant contribuer à l'enrichissement du musée.

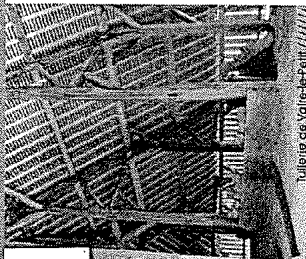




## Pour un développement équilibré du territoire communautaire



Maison des Associations de Franois



Tullierie de Valler-les-Peulx

### Le Grand Besançon au service de ses communes membres

Le service Aide aux communes est un outil spécialement dédié à l'action communale, créé en 2005 pour proposer un accompagnement technique et administratif aux communes. Il a été intégré en 2008 au Pôle des Moyens techniques, ce qui a permis une mutualisation des compétences au sein du personnel du Grand Besançon. L'essentiel des interventions repose sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage apportée aux communes.

26 projets ont été engagés en 2008 dans les communes avec l'appui de ce service :

- Secteur Est :**
- ▣ **Vaire le Petit :** restauration de l'ancienne tuilerie.
  - ▣ **Novillars :** aménagement urbain de la rue des Fougères et étude du secteur cimetière.
  - ▣ **Thise-Chalezule :** aménagement sécuritaire de la rue du rond buisson et création d'un giratoire au carrefour de la RD 218.
  - ▣ **Amagney :** étude de faisabilité pour l'aménagement urbain du centre-village et la construction d'une maille.
- Secteur Plateau :**
- ▣ **Saône :** accompagnement juridique ZAC habitat.
  - ▣ **Morre :** construction d'une salle des fêtes.
  - ▣ **Nancray :** construction d'un atelier municipal, aménagement de voiries communales et d'un plateau multi-sports.
  - ▣ **Larnod :** aménagement urbain du centre-village et de la traversée par les RD 308 et 478.
- Secteur Sud-Ouest :**
- ▣ **Beure :** réhabilitation de l'ancienne école en maille, création de logements et de la bibliothèque.
  - ▣ **Rancenay :** restauration de la Chapelle.
  - ▣ **Rotelle :** restauration de l'église.
  - ▣ **Boussières :** reconstruction du réseau d'assainissement collectif et construction d'une liaison vers la station d'épuration de Besançon.
  - ▣ **Torpes :** aménagement urbain de l'entrée de commune (RD 104), côté poteries.
  - ▣ **Montferand-le-Château :** aménagement des entrées de

ville sur la RD 105 et étude de qualification de la traversée de la commune.

- ▣ **Grandfontaine :** aménagement urbain de la Place de la Bascule.

- Secteur Ouest :**
- ▣ **Pouilly-les-Vignes :** réalisation d'un programme pluri-annuel d'aménagement de voirie.
  - ▣ **Champagny :** aménagement urbain du chemin du grand Mont.
  - ▣ **Serre-les-Sapins :** réhabilitation et extension de la mairie et aménagement d'une voie d'accès entre l'entrée de la commune par la RD 75 et la future ZAC habitat des Epenches-Champs François.
  - ▣ **Audeux :** réfection du réseau d'assainissement.
  - ▣ **Vaux-les-Prés :** aménagement d'un plateau multi-sports.

- Secteur Nord :**
- ▣ **École-Valentin :** aménagement urbain des rues du 8 septembre et de la Tullierie.
  - ▣ **Châtillon-le-Duc :** réalisation d'un diagnostic technique pour la réfection du pont du Marot.

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, le service Aide aux communes est également intervenu :

- ▣ Dans le domaine de l'habitat, pour le développement d'un nouvel éco-quartier à Montferand-le-Château.
- ▣ En matière d'accessibilité et d'aménagement de voirie, en engageant une étude de diagnostic et en proposant des travaux de mise aux normes et des plans de mise en accessibilité nécessaires à certaines communes.

Dans un même temps, de nouveaux équipements suivis par le service Aide aux communes, tels que le complexe pour associations de Franois et la traversée de Larnod par la RN 83, ont été inaugurés en 2009 par le Grand Besançon.

Le service assure également la gestion administrative et technique du Syndicat Mixte pour l'Aérodrome Besançon-La-Vèze (SMABLU).

### Des projets structurants pour les villages

Le fonds « Centres de village » du Grand Besançon a permis d'attribuer des subventions à trois projets structurants sur le territoire communautaire :

À Chaudfontaine, la requalification de la place de la fontaine et des travaux de mise en sécurité de la voirie : ils concernent la mise en place d'un plateau sur-élevé de trois échelons et l'aménagement de trottoirs et de places de stationnement. Une subvention de 19 885 € a été attribuée par le Grand Besançon pour le financement de ces aménagements.

L'aménagement d'un cheminement piétonnier à Morre reliant le centre du village au quartier d'habitation périphérique de la commune. La subvention de l'Agglomération s'élève à 7 988 €.

Les travaux de démolition de la cheminée à Deluz : une étude menée en 2007 préconisant, par mesure de sécurité, d'entreprendre des travaux sur la cheminée du site industriel à Deluz. L'opération, subventionnée à hauteur de 1 931 €, par le Grand Besançon, consiste à démolir et arrêter les 4 derniers mètres de la cheminée.

### Le SCOT encourage une dynamique territoriale

L'année 2009, année charnière pour l'élaboration du SCOT, a été consacrée à la conception du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**. 12 séances de travail ont été organisées dans ce cadre autour de l'attractivité, l'organisation du développement économique, le devenir des espaces naturels, paysagers et agricoles, l'habitat, les transports et la mobilité, les énergies et les ressources...

Avec le soutien de l'Agglomération, le Pôle Stratégie et Territoire qui a en charge l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCO T) a produit les premiers contenus du document d'orientations générales qui constitue le volet réglementaire du SCOT. La finalisation de ce document se poursuivra en 2010.

À la demande du Grand Besançon, le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale s'est saisi des dispositions introduites par la loi pour les SCOT en cours d'élaboration et a conçu un Document d'Aménagement Commercial provisoire adopté le 16 juin 2009. Il a été le 1<sup>er</sup> adopté en France.

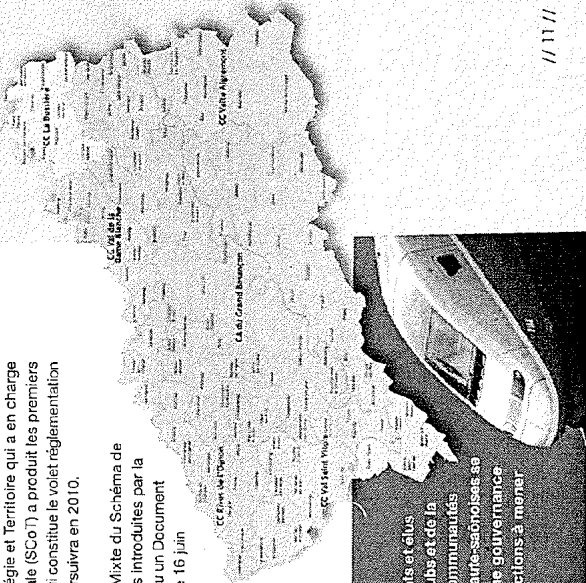
Une gouvernance commune pour préparer l'avenir durable

Plusieurs séances de travail associant les Présidents et élus du Grand Besançon, des Conseils généraux du Doubs et de la Haute-Saône, de la Région ainsi que de quatre Communautés de Communes du Doubs et de cinq Communautés hautes-saônoises ont été tenues dans l'objectif de mettre en place une gouvernance politique, juridique et financière commune des actions à mener en prévision de l'arrivée du TGV.

### EN CHIFFRES

**26** projets communaux assistés par le fonds « Aire aux communes » du Grand Besançon

**3** projets structurants subventionnés par le fonds « Centres de village »



# 2009 en actions

## Les faits marquants de l'année

### Février

- Organisation du 4<sup>e</sup> forum du Développement Durable
- Inauguration de la plateforme bois-énergie à Besançon
- Adoption du Schéma d'hébergement de plein-air du Grand Besançon

### Mars

- Adoption du schéma d'accessibilité des transports pour les voyageurs à mobilité réduite par le Grand Besançon
- Journée de l'innovation à TEMIS INNOVATION - Maison des Microtechniques
- "Espaces d'entreprise, lieux d'innover"
- Participation de l'Agglomération au MIPIM (salon des professionnels de l'immobilier) à Cannes, aux côtés des autres membres de la Métropole Rhin-Rhône

### Avril

- Pose de la première pierre de la gare de Besançon Franche-Comté TGV à Auxon
- Semaine du Développement Durable
- Participation de l'Agglomération à la première édition française du salon MEDTEC, à Besançon, qui réunit les acteurs du monde médical

### Mai

- Opération « Chantier ouvert » : 9500 visiteurs accueillis à Auxon sur le chantier de la gare Besançon Franche-Comté TGV
- 4<sup>e</sup> Festival de Musiques Anciennes à Montfaucon
- Lancement de la 14<sup>e</sup> édition de l'opération de fleurissement du Grand Besançon

### Jun

- Pose des premiers rails de la LGV Rhin-Rhône à Auxon
- Inauguration de 2 nouvelles haltes fluviales de l'Agglomération à Deluz et Besançon
- Lancement du marché de producteurs à Peulusey
- Festival Jazz et Musique Improvisée en Franche-Comté
- Pose de la 1<sup>re</sup> pierre de la passerelle de La Malate
- Concert du Grand ensemble vent du Grand Besançon au Fort Griffon

### Juillet/Août

- Signature d'un nouveau contrat triennal 2009-2011 de performance des pôles de compétitivité
- Accueil du Tour de France à Besançon
- Fête du 1<sup>er</sup> anniversaire de l'inscription des forteresses de la citadelle au patrimoine mondial de l'Unesco
- Lancement du club TGV Rhin-Rhône Cercle Besançon Franche-Comté

### Septembre

- 6<sup>e</sup> édition du Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté
- Réunion publique autour du parc d'activités d'Auxon
- Journées européennes du Patrimoine
- Lancement du marché des producteurs à Morné

### Octobre

- Inauguration de la salle blanche à TEMIS INNOVATION - Maison des Microtechniques
- Lancement du Pass lib'4 Grand Besançon (radiations tarifaires pour les automobilistes qui empruntent l'A36)
- Lancement du Plan Climat Energie Territorial
- Lancement du marché de producteurs à Gennes
- Festival Sonorama
- Installation d'Abri Plus sur le Parc de l'Echange
- Lancement de l'opération « 200 familles » actives pour le climat

### Novembre

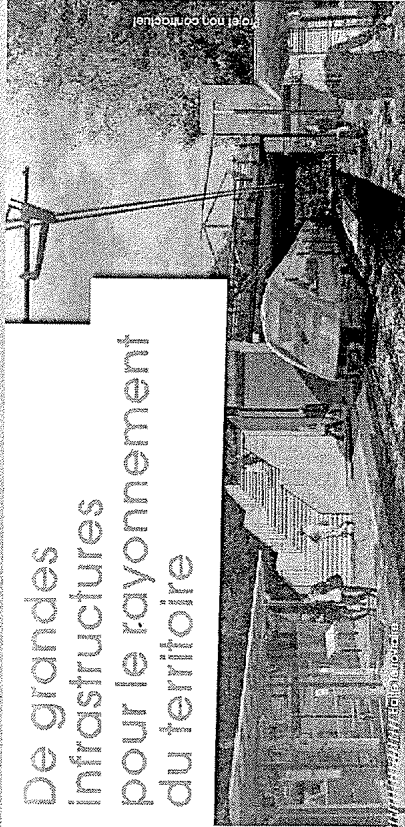
- Signature du traité de concession d'aménagement de la ZAC Epenottes-Champs François à Serre-les-Sapins
- Participation de l'Agglomération au MIDEST (salon des professionnels de la sous-traitance industriels)
- Semaine européenne de réduction des déchets

### Décembre

- Organisation d'un EcoVillage au sein du Marché de Noël de Besançon

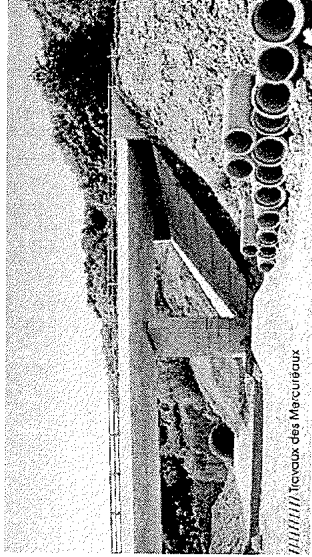


## De grandes infrastructures pour le rayonnement du territoire



### Poursuite du chantier des Mercureux

Le Grand Besançon a poursuivi sa participation au financement de la Voie des Mercureux sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Prévue pour être ouverte à la circulation mi-2011, la voie a vu parmi ses gros chantiers cette année la poursuite de la construction du viaduc, désormais visible depuis Valotte, et du raccordement des voies « Côté la Vèze » et « Côté Baure ». Sa réalisation, d'un montant global de 160 M€, aura bénéficié du concours de l'Agglomération à hauteur de 35 M€, dont 4,5 M€ en 2009.



■■■■■■■■■■ Travaux des Mercureux

### LGV Rhin-Rhône : objectif décembre 2011

L'année 2009 a été marquée par l'engagement renouvelé du Grand Besançon dans la réalisation d'actions phares préparant l'accueil de la LGV Rhin-Rhône :

- Les études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un service ferroviaire sur le nord de l'agglomération et pour la création de 3 haltes ferroviaires sur cet axe ont été complétées. Ces études, d'un coût total de 420 000 € HT, prévoient de relier la gare Besançon Franche-Comté TGV, située à Auxon, à la zone Besançon-Viotte par une infrastructure renforcée et équipée de trois haltes ferroviaires : Portes de Vesoul, École Valentin et Misèrey-Salines. Le Grand Besançon a budgétisé les 11 M€ de surcoût HT et hors maîtrise d'œuvre, nécessaires à sa réalisation.
- Le chantier de la future gare Besançon Franche-Comté TGV a débuté au mois d'avril. Avec la participation du Grand Besançon, la première pierre a été posée le 30 avril et les premiers travaux de réalisation se sont poursuivis tout au long de l'année.
  - Les études de programmation, d'urbanisme, de sols et d'impact environnemental pré-opérationnelles à la création d'un parc d'activités tertiaires autour de la gare TGV d'Auxon ont été poursuivies. Elles font directement suite à la décision du Conseil Communautaire de novembre 2007.
  - Dans le but d'informer ses habitants, l'Agglomération s'est associée à la SNCF pour organiser des journées portes ouvertes du chantier de la future gare d'Auxon les 30 avril et 2 mai. Baptisée « chantier ouvert », cette opération a réuni 8500 visiteurs, curieux de découvrir l'une des futures premières gares en France à atterrir la norme Haute Qualité Environnementale (HQE).
  - Le Grand Besançon a collaboré et travaillé avec RFF, la SNCF et l'ensemble des collectivités financeurs en vue d'élaborer le schéma de desserte (destinations, fréquences, horaires).



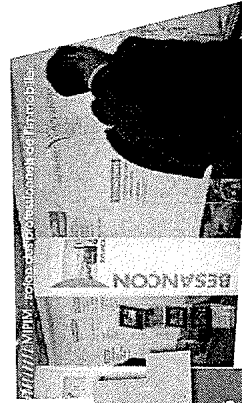
■■■■■■■■■■ Travaux LGV

### Dernière phase de travaux pour l'entrée Est de Besançon

Après la création d'une voie de désenclavement des commerces le long de la RD 663, les travaux entrepris ont laissé place à l'aménagement d'un nouveau giratoire dit de « Marnières-Nord », situé sur la commune de Chalezeule. Celui-ci sera mis en service dans le courant de l'année 2011.



■■■■■■■■■■ Entrée Est de Besançon



### À la rencontre des investisseurs

En mai, la Communauté d'Agglomération s'est rendue au salon mondial des professionnels de l'immobilier (MIPIM) à Cannes, aux côtés des autres agglomérations de la Métropole Rhin-Rhône. Elle y a présenté ses potentiels économiques, son offre de services (logements, transports...) et ses projets d'aménagement urbains.

### PERSPECTIVES 2010

- Poursuite de la construction de la gare Besançon Franche-Comté TGV.
- Lancement des travaux de la sous-station électrique de Besançon et des travaux d'infrastructure de la desserte entre les gares Besançon-Viotte et Besançon Franche-Comté TGV préparant l'arrivée de la LGV.
- Poursuite et achèvement des travaux d'aménagement de l'entrée Est de Besançon avec la réalisation du giratoire, la réfection de deux voies montantes, la création de liaisons douces et d'une voie interne de désenclavement de la zone industrielle de Thise.

\*Source : contribution financée par le Grand Besançon et la LGV Rhin-Rhône - 03/07/2009

### LGV RHIN-RHÔNE 1<sup>ER</sup> CHANTIER FRANÇAIS

**13,2 M€**

financement du Grand Besançon de la LGV Rhin-Rhône

**2,312 Mds€**

coût global estimé du chantier (1<sup>er</sup> tronçon branche Est de la LGV Rhin-Rhône)

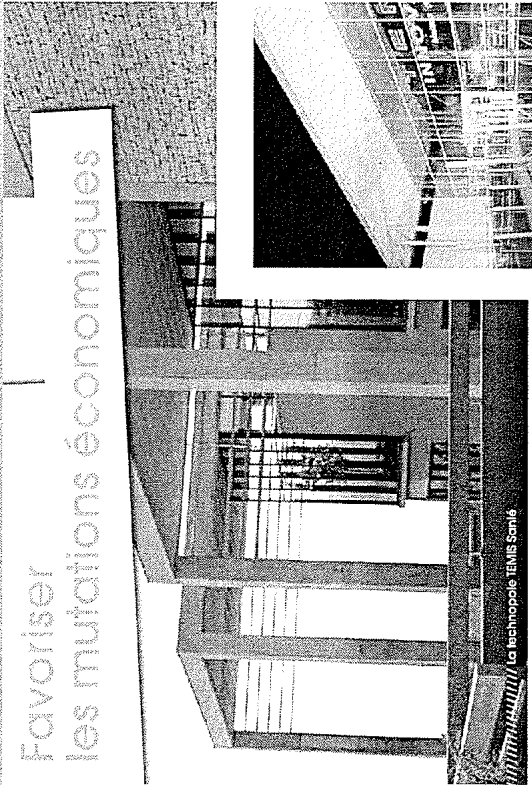
**2 gares TGV**

(Besançon Franche-Comté TGV à Auxon-Dessus, Auxon-Dessous et Viotte à Besançon) reliées par une voie ferrée qui desservira 3 haltes ferroviaires

**5 communes**

du Grand Besançon traversées par la LGV (Chacornay, Auxon-Prestus, Auxon-Dessous, Monnaie et Châtillon-le-Duc)

## Favoriser les mutations économiques



La technopole TEMIS Santé

### Une volonté réaffirmée de développer l'esprit d'entreprendre

En 2009, période de fortes tensions économiques, l'Agglomération a engagé une politique réactive face à la crise et a réaffirmé son soutien aux entreprises au travers d'investissements structurants. 50 entreprises ont pu poursuivre leur développement et préparer l'avenir avec l'appui du Grand Besançon, favorisant la pérennisation de 350 emplois.

- Sur la Technopole TEMIS - TEMIS Santé, les entreprises ont vu leur offre de services confortées. En 2009, via le développement de nouveaux programmes immobiliers tertiaires. Une nouvelle salle blanche de 400 m<sup>2</sup> et une ligne pilote QUARTZTECH, unique en France, ont été accueillies en octobre au sein de TEMIS Innovation. Dans le même temps, un hôtel et une crèche d'entreprises ont vu le jour et plusieurs autres projets d'aménagement sont encore en cours (installation du siège de Pôle emploi en Franche-Comté, création d'un restaurant et implantation de bureaux). Des rencontres entre experts et entreprises installés sur la Technopole ont aussi été organisées pour les accompagner dans leur développement. Parallèlement, l'Institut International des Systèmes d'Information de Santé et de Télémedecine confirme son développement sur TEMIS Santé, et l'Institut Fédératif Régional du Cancer connaîtra très bientôt son maître d'œuvre.
- Le parc d'activités du Noret, à Marnolles, a accueilli au cours de l'année deux nouvelles PMI, l'entreprise VOYENET et l'établissement BÉRION. Un compromis de vente a également été signé pour une installation en 2010.

■ Pépinière de Palente : 33 entreprises ont été hébergées, représentant 59 emplois. Les sociétés ECSE, ELANCIO, ELMERE, KAMELEON PROD, MO 25 et NATURA-COS y ont notamment fait leur entrée.

■ Pépinière et hôtel d'entreprises de TEMIS Innovation : 21 entreprises ont été hébergées, représentant 119 emplois. Parmi les 6 entreprises présentes en 2009 en pépinière figurent : HERITAGE VIRTUEL, EMASYSTEC, IMACISIO et COVALIA, auxquelles se sont ajoutées en milieu d'année, 2 nouvelles entreprises issues de l'incubateur d'entreprises innovantes de Franche-Comté (IFI-FC) : APEX Biosolutions et GEOKEMEX. 10 entreprises sont regroupées au sein de l'hôtel d'entreprises : SILMACHI, ART, CREATECH, FCI PRODUCTION, SENSEOF, SMARTTESTING, LOVALITE, METAGENEX, SOLUTIONS pour SHARE POINT. À noter, l'installation récente d'une nouvelle entreprise : NEOLX.

## EN CHIFFRES

■ + de **50 entreprises** accompagnées dans leurs projets de développement en 2009, représentant

**350 emplois**

■ **29 entreprises** créées ou reprises grâce au dispositif Cré-Entrepreneurs Initiative.

■ **21 entreprises** hébergées au sein de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de TEMIS INNOVATION représentant

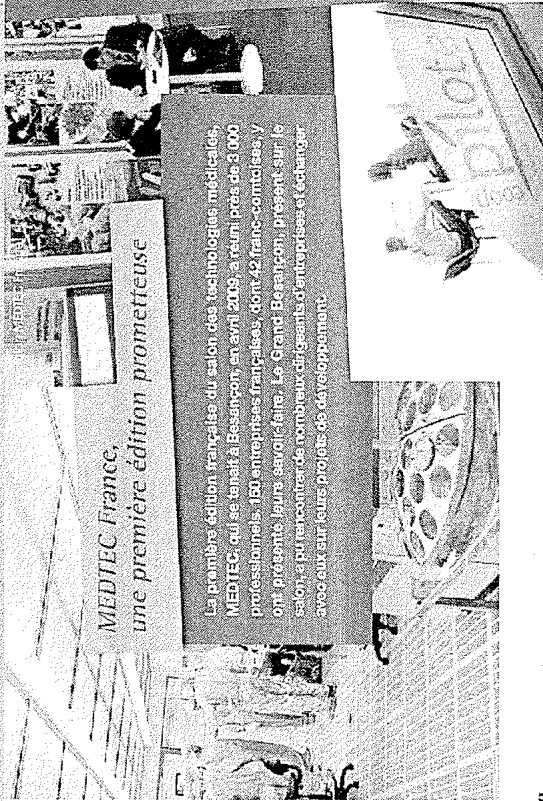
**119 emplois**

■ **33 entreprises** hébergées au sein de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de Palente représentant

**59 emplois**

■ **49 projets** accompagnés par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique représentant

**58 emplois**



### MEDTEC France, une première édition prometteuse

La première édition française du salon des technologies médicales, MEDTEC, qui se tenait à Besançon en avril 2009, a réuni près de 3 000 professionnels, 150 entreprises françaises, 46m/42 franc-comtoises, y ont présenté leurs savoir-faire. Le Grand Besançon, présent sur le salon, a pu rencontrer de nombreux dirigeants d'entreprises et échanger avec eux sur leurs projets de développement.

### Soutenir les créateurs d'entreprise

■ Le Grand Besançon apporte son aide aux entreprises en création en confortant leurs fonds propres avec le dispositif Cré-Entrepreneurs Initiative et son fonds « prêts d'honneur ». Il finance pour moitié tout prêt attribué par cette plateforme d'initiative locale. Au cours de l'année, l'Agglomération a permis à 30 porteurs de projet de créer ou de reprendre 29 entreprises sur son territoire. Le montant total des prêts attribués aux porteurs de projet s'élevait à 216 000 €.

■ 49 projets accompagnés par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), représentant la création de 58 emplois, ont été soutenus en 2009 par le Grand Besançon.

■ Avec l'appui de l'Agglomération, la **coopérative d'activités et d'emplois COPILOTE**, établie en juin 2007 sur Besançon, propose un cadre juridique et un accompagnement pour le lancement de nouvelles activités portées par des personnes en recherche d'emploi. Celles-ci bénéficient pendant 24 mois du statut de salarié de la coopérative, le temps de tester leur activité et le marché avant de décider de créer leur entreprise, de devenir salarié-associé de la coopérative, ou de stopper en toute connaissance de cause, leur projet. 54 porteurs de projet ont été accompagnés et salariés sur les 149 accueillis.

■ Via la recherche de terrains, de locaux d'activités et la mobilisation d'experts techniques (Développement 25, chambres consulaires...), le **Grand Besançon a soutenu plus de 50 entreprises en 2009** dans leurs projets de développement. Cet accompagnement a permis la pérennisation de 350 emplois.

■ 10 projets exogènes ont été identifiés par l'Agglomération et ont fait l'objet d'offres d'implantation (pour 80 % d'entre eux) sur l'un de ses sites d'activités économiques.

### PERSPECTIVES 2010

- Présentation de la stratégie économique de l'Agglomération pour la période 2010-2015 et des actions qui en découlent.
- Participation du Grand Besançon aux salons professionnels :
  - Immobilier (IMIW),
  - Medical Device (MEDTEC),
  - Microtechniques (MICRONORA)

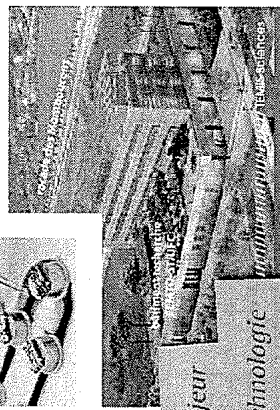
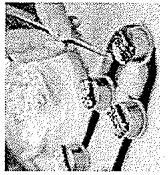


## Pour un aménagement réfléchi du territoire

### Favoriser le développement des zones d'activités

L'année 2009 a été marquée par le renouvellement de l'engagement du Grand Besançon dans le développement de ses zones d'activités sur l'ensemble du territoire communal. Le schéma des zones d'activités a été mis à jour et un document cadre concernant l'aménagement commercial provisoire a été établi par le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCOT). La commercialisation et la réalisation des zones d'activités économiques se sont poursuivies autour de diverses actions :

- **Parc de l'Échange** : Les premiers travaux d'implantation d'entreprises ont été lancés. Avec le soutien de l'Agglomération, l'entreprise Abr Plus a organisé la pose de sa première pierre. La réalisation de l'ensemble des travaux d'aménagement pour le développement de ce parc industriel et tertiaire de 60 ha représente plus de 20 M€ d'investissement.
- **Les Zones Eurespace de Serre-les-Sapins et Dannemarie-sur-Crêt/Chamaudin** : 1,2 ha ont été commercialisés sur ces zones sur l'ensemble de l'année 2009.
- **Parc Tertiaire d'Auxon** : Les études préalables à la création de la zone d'activités ont été poursuivies. Le Parc Tertiaire s'étendra sur une surface de 25 ha et permettra l'accueil potentiel de 92 000 m<sup>2</sup> de locaux. Déclaré d'intérêt communal, le projet a été entériné et les procédures administratives d'aménagement sont en cours.



### TEMIS Sciences, un projet majeur pour toute la recherche en microtechnique et nanotechnologie

Voulu exemplaire en termes de conception et de construction durable, le projet TEMIS Sciences prévoit de regrouper sur un même site, au sein de la Technopole TEMIS, 500 chercheurs franco-comtois rattachés à l'Institut FEMTO-ST. Ce projet structurant, qui permettra la création d'un campus associant recherche, formation et innovation, est soutenu par le Grand Besançon à hauteur de 600 000 €.



## Au service de l'innovation et de la compétitivité du territoire

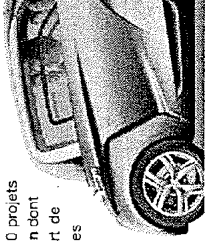
### Soutenir l'innovation via le Fonds Régional d'Aide à l'Innovation

Parallèlement à l'aménagement des grands parcs d'activités structurants, le Grand Besançon s'est fortement impliqué dans le soutien à la compétitivité en 2009, en contribuant au financement des pôles de compétitivité Microtechniques et Véhicule du Futur, ainsi que de l'Institut Pierre Vernier, en charge des transferts de technologies au bénéfice des entreprises du territoire.

Le Grand Besançon a aussi abondé le Fonds Régional d'Aide à l'Innovation, à hauteur de 150 000 € portant son investissement total à cette filière depuis 2006 à 1 006 000 €. Ce fonds a permis à 15 entreprises et 7 laboratoires de recherche d'engager des collaborations pour mettre en place les process et technologies qui favoriseront, demain, le développement des entreprises de l'agglomération.

### Nouveau contrat triennal de performance : l'Agglomération soutient les pôles de compétitivité locaux

L'année 2009 a été marquée par la signature d'un nouveau contrat triennal 2009-2011 de performance des pôles de compétitivité par l'Agglomération. Dans le cadre de sa politique de soutien à l'innovation et en complément du financement de certaines actions réalisées au bénéfice de toute la filière microtechnique, le Grand Besançon a décidé d'élargir son champ d'action en soutenant le Pôle des Microtechniques et en engageant des échanges croisés avec le pôle « Véhicule du Futur » basé à Etupes, dans le Nord Franche-Comté. Depuis la création du Pôle des Microtechniques, sur les 100 projets qu'il a labellisés, 12 ont été financés par le Grand Besançon dont 9 collaboratifs recherche-entreprise en vue d'un transfert de technologie. Avec ce nouveau contrat triennal, le Pôle des Microtechniques est appelé à collaborer avec le Pôle « Véhicule du Futur » et à porter ensemble de nouveaux projets innovants sur le territoire de l'Agglomération.



### EN CHIFFRES

**20 M€ investis** pour la réalisation des travaux d'aménagement du Parc de l'Échange

**92 000 m<sup>2</sup>** surface SHON potentielle, dédiés aux activités économiques sur le futur parc tertiaire d'Auxon

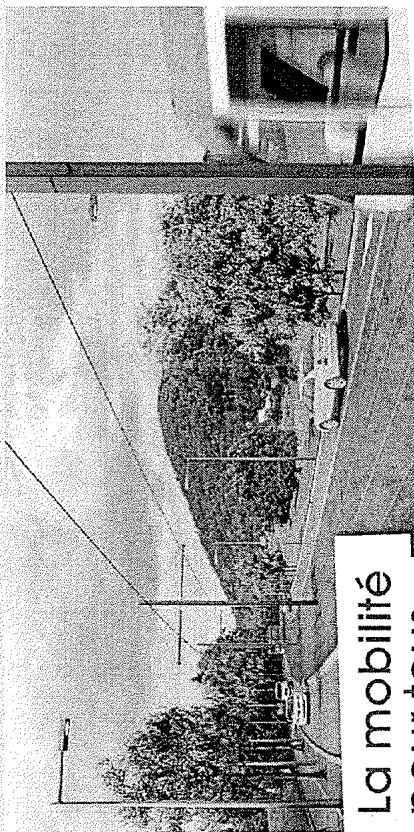
**25 ha** d'emprise autour de la gare Besançon Franche-Comté TGV

**150 000 € versés** au Fonds Régional d'Aide à l'Innovation en 2009

### Participation au centenaire du salon du Bourget

En partenariat avec la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, le Grand Besançon a organisé le déplacement d'une délégation de 9 entreprises au salon de l'aéronautique et de l'espace de Bourget. Le salon, qui célébrait son centenaire, a été l'occasion pour l'Agglomération de rencontrer les innovateurs développés localement dans les domaines de l'aéronautique et de positionner les savoir-faire dans le domaine des microtechniques.





## La mobilité pour tous

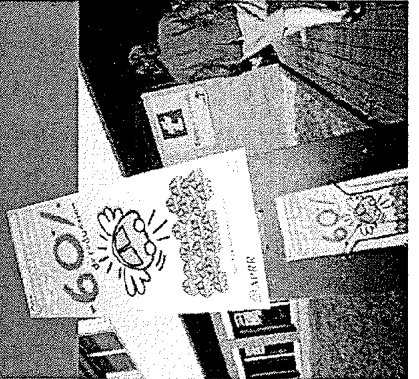
Le projet de tramway, avenue François Villainard.

### TCSP : les études se poursuivent

- Le projet de première ligne de tramway du Grand Besançon a été retenu dans le cadre des projets financés par le « Grenelle de l'Environnement », porté par l'Etat. Le Gouvernement a accordé à l'Agglomération une subvention de 30,1 M€ sur le coût total de revient du projet qui s'élève à 200 M€ (estimation 2008 avec une marge de 20 M€).
- Durant l'été 2009, le projet de dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été soumis au Préfet. Celui-ci ayant émis un avis défavorable sur la traversée du centre-ville ancien, le Grand Besançon a décidé par délibération du 21 décembre 2009 de suspendre l'étude de ce tracé et de réaliser de nouvelles études préliminaires sur une variante de tracé dite « par les quais ». Ces nouvelles études de définition du projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) se sont poursuivies sur la base des études préliminaires engagées en 2008. Les conclusions devaient intervenir courant 2010 et permettre le dépôt d'un nouveau dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

### Pass Liber-t : pour des déplacements rapides et économes dans l'Agglomération

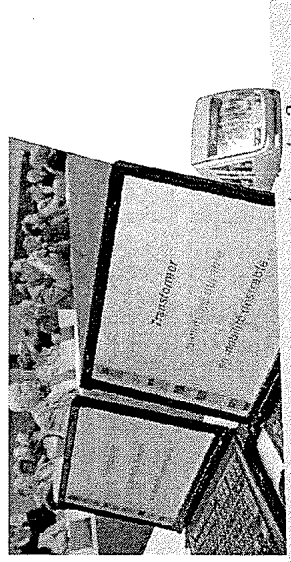
Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, l'Agglomération a souhaité améliorer l'accès à l'utilisation de l'autoroute A36 pour les déplacements quotidiens de ses habitants. Avec les Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), elle a mis en place une nouvelle offre de tarifs préférentiels sur la portion comprise entre Besançon Ouest et Besançon Est. Mise à la vente depuis octobre 2009 pour une durée préalable de 3 ans, le Pass Liber-t du Grand Besançon offre jusqu'à 60 % de réduction à ses usagers.



### Un schéma d'accessibilité des transports au service de ses habitants

Le Grand Besançon intervient fortement chaque année en faveur de l'optimisation de ses modes de transport et des déplacements sur le territoire communautaire. Dans ce contexte, il a engagé ou poursuivi en 2009 la réalisation de plusieurs actions majeures :

- Un travail d'analyse des scénarios du projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) d'agglomération a été effectué en partenariat avec le Conseil de Développement Participatif (CDP) entre mi 2008 et début 2009. Ce travail a abouti à la rédaction de propositions par le CDP au 1<sup>er</sup> trimestre 2009.
- Le Grand Besançon a poursuivi l'animation d'un Groupe de Travail partenarial sur les Plans de Déplacements d'Entreprise (P.D.E). Ce groupe de travail, qui souhaite faire évoluer les pratiques des habitants de l'Agglomération en matière de déplacements professionnels et pendulaires (domicile-travail), est intervenu à plusieurs reprises au sein d'entreprises ou lors de manifestations en animant des stands pédagogiques sur les bonnes pratiques de mobilité.
- Dans le cadre de l'Observatoire des déplacements, en collaboration avec l'Audab, deux fiches pédagogiques traitant des déplacements motorisés et des modes doux dans l'Agglomération ont été publiées. Ces fiches ont été réalisées sur la base d'extractions de données de l'enquête « Ménages-Déplacements » de 2005.



### CDP : Quels transports pour demain ?

Le Conseil de Développement Participatif (CDP) est une instance consultative du Grand Besançon. Il transmet aux élus des avis et contributions sur la vie et le développement du territoire. Dans le courant de l'année, plusieurs ateliers réunissant des citoyens et des acteurs du territoire ont travaillé sur les modes de déplacement et leur mise en cohérence. Le CDP a publié en avril ses propositions sur les transports en commun, la circulation routière, le futur tramway et le stationnement. Retrouvez les avis émis par le CDP et leurs différents travaux sur [www.grandbesancon.fr/cdp](http://www.grandbesancon.fr/cdp)



### LE TRAMWAY, EN CHIFFRES

- 200 M€ HT** coût global estimé (± 20 M€)
- 30,14 M€ HT** versés par l'Etat
- 14 km de lignes** des Hauts-du-Chazal à Châtezeule
- 46 000 voyageurs** par jour sur l'axe du tramway
- 70 000 tonnes** de CO<sub>2</sub> éparpillées sur 30 ans par rapport à un système bus

### 19 rencontres

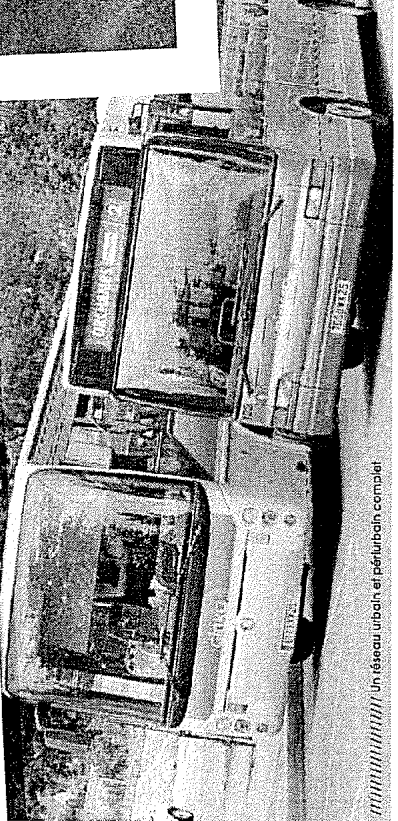
avec les partenaires institutionnels et les associations pour la présentation du projet



### PERSPECTIVES 2010

- Validation du projet définitif de Plan des Déplacements Urbains d'agglomération.
- Abouissement des nouvelles études de projet de Tramway et dépôt du dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

## Modernité et accessibilité sur le réseau Ginko



Un réseau urbain et périurbain complet



### Des équipements améliorés ou renouvelés pour le transport des voyageurs

Suite à la réalisation de l'étude de restructuration du réseau Ginko, lancée en 2008, l'Agglomération a poursuivi son programme d'investissement. Plusieurs actions ont ainsi été réalisées dans l'objectif d'optimiser les moyens de transport mis à disposition des usagers :

- 20 stations ont été équipées d'arabes, dont 9 stations périurbaines et 11 stations urbaines.
- 5 stations urbaines ont été équipées de bornes d'information dynamique de nouvelle génération. 7 autres stations urbaines ont été équipées de bornes d'information de première génération reconditionnées et réemployées sur le réseau.
- Le terminus de la ligne périurbaine n°55 a été aménagé sur la commune de Boussières afin de permettre le retournement sécurisé des autocars de ligne.
- La station « Bibliothèque Universitaire », station centrale du site propre de bus au sein du campus universitaire de la Boulièze à Besançon, a été mise en accessibilité pour les utilisateurs de fauteuil roulant.
- Un « micro parking-relais » de 8 places a été aménagé au terminus de la ligne n°73 à Amagnay. Cet équipement permet d'organiser le stationnement à proximité du terminus afin de permettre le report modal sur la ligne GINKO des habitants de cette commune et des communes limitrophes.
- 7 nouveaux bus urbains (1 minibus pour les personnes à mobilité réduite, 1 bus moyenne capacité, 3 bus standards et 2 bus articulés) ont été achetés par le Grand Besançon.
- 6 bus urbains ont été équipés de nouveaux écrans LCD pour l'information des voyageurs, ce qui porte à 8 le nombre total de bus équipés.
- Le déploiement des équipements d'annonce sonore des points d'arrêts a concerné 22 bus, portant à 57 le nombre de bus équipés de ce matériel destiné aux personnes aveugles et malvoyantes.
- 10 bus supplémentaires ont été équipés de vidéosurveillance. Au total, 45 bus disposent de cet équipement sur l'ensemble du réseau.

### L'engagement de la collectivité pour un réseau performant

Dans le cadre de l'élaboration du projet de Transport en Commun de Site Propre (TCSP), le Grand Besançon a lancé en 2008 son étude de restructuration du réseau GINKO. En 2009, les conclusions de cette étude ont été intégrées au cahier des charges de la consultation pour le renouvellement de la Délégation de Service Public des lignes urbaines GINKO. Cette démarche traduit la volonté de l'Agglomération d'optimiser les moyens de transports mis à la disposition des usagers et de maîtriser au mieux la mobilisation des ressources publiques.

Une nouvelle extension du parking-relais TEMIS, en entrée de ville de Besançon, a été réalisée, portant sa capacité à 190 places (contre 80 en 2007). L'occupation quotidienne du site en 2009 est comprise entre 50 et 70 véhicules. Avec désormais 400 places de parkings-relais sur l'agglomération, le réseau GINKO se dote progressivement des équipements de report modal nécessaires à l'accueil de la première ligne de tramway.

L'aménagement de l'extension du dépôt GINKO à Planoise a été achevé. L'Agglomération a regroupé sur ce site l'ensemble des ateliers de maintenance gazole et GNV, 25 bus supplémentaires venant du dépôt de Trey à l'Est de Besançon ont pu être remisés dans ce nouveau dépôt. Le dépôt de Trey désengorgé, conserve le remisage de 80 bus sur les 170 bus exploités sur les lignes urbaines.

Programme européen « Ad Personam » : 1 000 « offres déconverte » sur le réseau Ginko

Le projet « Ad Personam », auquel participe le Grand Besançon, promeut le transport public au travers d'une campagne marketing auprès des habitants de 7 agglomérations européennes. Lancé à l'automne 2008 par un premier colloque à Modène (Italie), il s'est poursuivi en 2009 autour de deux actions phares. Une enquête a été effectuée auprès des habitants de l'agglomération et une offre découverte pour voyager gratuitement sur les lignes GINKO pendant une semaine a été attribuée à 1 000 d'entre eux.

### GINKO EN CHIFFRES

53 lignes de bus et autocars

dont 4 lignes soit et dimanches

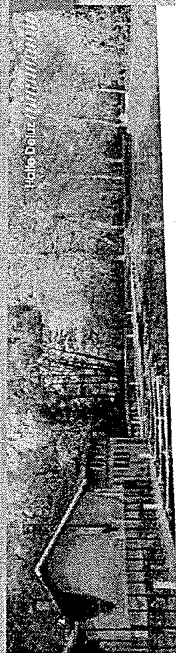
907 stations sur l'agglomération

400 places de parkings-relais sur l'agglomération

### PERSPECTIVES 2010

- Renouvellement de la Délégation de Service Public des lignes urbaines Ginko.
- Poursuite et bilan de l'enquête « Ad Personam » auprès des habitants de l'agglomération.





## Une Agglomération durable

### Les collines du Grand Besançon

En étroite collaboration avec l'État et dans la prise en considération des attentes des maires concernés, l'Agglomération a piloté une étude pour la valorisation et la protection des collines de la vallée du Doubs. Ce premier diagnostic a permis d'envisager les outils les plus adaptés à mettre en œuvre sur le territoire communal, dont une charte paysagère.

### Des diagnostics énergétiques dans les communes

L'Agglomération a proposé à ses communes membres, avec le soutien de l'ADEME et de la Région Franche-Comté, de réaliser des diagnostics énergétiques sur leurs bâtiments communaux. Afin d'optimiser la performance énergétique des bâtiments, une vingtaine de communes se sont engagées dans la démarche, deux bureaux d'études ont été retenus et les visites des 36 bâtiments ont pu débuter.

### 1<sup>ère</sup> gare française labellisée HQE

Compte tenu de l'intégration durablement au sein du territoire de l'Agglomération, la gare Besançon Franche-Comté TGV est un projet exemplaire quant à la minimisation de son impact sur l'environnement. Les futures infrastructures, véritable « gare verte », équipées de panneaux photovoltaïques et d'arbres à croissance rapide, seront les premières en France à porter la norme HQE (Haute Qualité Environnementale). Les eaux de pluie seront également récupérées pour les sanitaires. Autre projet exemplaire, solution par le Grand Besançon, le GIE des Arts et Métiers a été retenu pour répondre à plusieurs des exigences de la norme HQE.

### À noter

#### Cit'ergie

Le Grand Besançon a engagé une démarche de valorisation et de développement de sa politique énergétique, dans l'objectif d'obtenir la labellisation Cit'ergie en 2011.

### Concertation publique autour de l'Agenda 21

La concertation pour l'élaboration du nouvel Agenda 21 a été lancée en 2009 autour de 4 réunions thématiques ouvertes au grand public dans différents secteurs de l'agglomération. À l'issue de ces réunions, plus de 500 propositions ont été recueillies. Elles seront analysées en 2010 afin de réaliser le programme d'actions de l'Agenda 21.

L'année 2009 a permis une nouvelle évaluation de l'état d'avancement de la Charte de l'environnement. 39 des 150 actions à engager ont été portées par le Grand Besançon. Cette charte se transforme en Agenda 21.

### Le Plan Climat Energie Territorial lancé

L'élaboration du Plan Climat Energie Territorial a été officiellement lancée le 19 octobre par le Grand Besançon et la Ville de Besançon. Il a pour ambition de répondre aux objectifs fixés par l'Union européenne et la France qui consistent en la mise en œuvre des 3 fois 20 en 2020 :

- Diminuer ses consommations d'énergie de 20 %.
- Diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 20 %.
- Augmenter la part des énergies renouvelables à 20 %.

Dans ce cadre, l'Agglomération projette d'initier un certain nombre d'actions et de mobiliser chaque acteur du territoire, ses 59 communes ainsi que tous ceux qui y vivent et y travaillent.

### Sensibilisation au changement climatique

Afin de sensibiliser les élus, les agents du Grand Besançon et ceux de la Ville de Besançon au changement climatique, un séminaire et deux séances de formation ont été organisées en 2009. A cette occasion, une trentaine d'élus ont pu échanger sur l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial. Dans un même temps, 380 agents ont été sensibilisés aux conséquences de ce réchauffement et à leur possibilité d'actions.

L'opération pilote de sensibilisation des élèves d'écoles primaires, amorcée en 2008 dans la commune d'École-Valentin, a été prolongée. L'Association Doubs Nature Environnement a apporté des conseils sur la réduction des consommations énergétiques à l'école aux élèves de l'ITEP « Les Érables » (l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique) de Neuvillers. Les travaux des enfants ont abouti à l'élaboration d'un jeu de l'oie et d'un guide des écogestes à l'école.

140 familles ont été sélectionnées durant l'été pour participer à l'opération « familles actives pour le climat », lancée par le Grand Besançon et la Ville de Besançon. Cette opération vise à former ces familles à la maîtrise de l'énergie.

### Priorité aux modes doux

Les travaux de construction de la passerelle de la Malate, à Besançon, destinée aux déplacements en vélo ou à pied, ont débuté à la mi-avril. 15 mois de travaux vont être nécessaires pour réaliser l'ouvrage qui reliera, au niveau du barrage de la Malate, le chemin des Prés-de-Vaux (rive droite) à la Vexoroute (rive gauche). D'un coût total de 3,5 M€, cette réalisation est financée par le Grand Besançon avec le soutien de l'État, de l'Europe et du Conseil général du Doubs.

Dans le cadre de son Schéma Directeur Cyclable d'agglomération élaboré en 2005, le Grand Besançon a poursuivi les études de maîtrise d'œuvre initiées fin 2008 sur les itinéraires cyclables de Serre-les-Sapins/Hauts-du-Chazal via François et Roche-lez-Beauregard/Novillars. Il a achevé l'itinéraire Forêt de Chailluz/Braillans.

### Opération Fleurissement

L'opération « Fleurissement » du Grand Besançon a été en 2008 ses 18 ans. Pour cette édition, 145 réalisations ont été présentées par les particuliers, communes, entreprises et écoles primaires. Les jurys partagent les efforts consentis pour limiter l'utilisation d'eau potable au profit de l'eau de récupération. En parallèle, des actions menées auprès du grand public, des formations pour un fleurissement raisonné ont été dispensées au lycée agricole de Dannemarie-sur-Crête et à Besançon des agents communaires, élus et bénévoles du embellissement urbain, ainsi que les communes de l'Agglomération.

### EN CHIFFRES

**39 actions**

misées en service dans le cadre de la Charte de l'environnement de l'Agglomération

**380 personnes**

(élus et agents) de l'agglomération et de la Ville de Besançon sensibilisées aux pratiques environnementales

**140 familles**

mobilisées autour de l'opération « familles actives pour le climat »

**500 propositions**

recueillies à l'occasion de 4 réunions de concertation grand public pour la réalisation du nouvel Agenda 21

**145 participants**

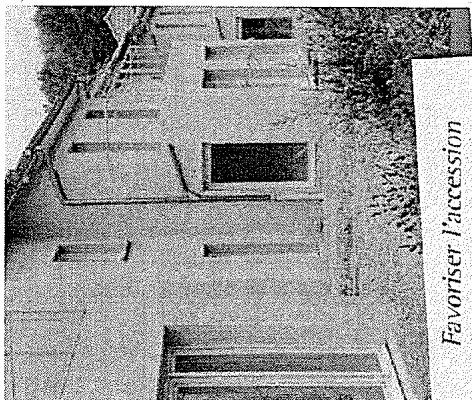
à l'opération « Fleurissement »

### PERSPECTIVES 2010

- Co-élaboration du Plan Climat Energie Territorial avec les acteurs du territoire.
- Présentation de l'Agenda 21 et tenue du forum Développement Durable.
- Signature de la Charte de l'agriculture du Grand Besançon.
- De nouveaux marchés de producteurs : Talenay et Dannemarie-sur-Crête.



## Habitat et équité sociale : l'équilibre territorial



### Favoriser l'accès à la propriété avec le dispositif Pass-Foncier®

Le Grand Besançon a souhaité favoriser, via le dispositif « Pass-Foncier® », pour aider les citoyens modestes à accéder à la propriété au sein de l'agglomération. Il apporte une aide de 1 250 € par ménage accédant. Ce soutien est complété par une aide de 500 € du Conseil général du Doubs et de 250 € de la commune d'implantation et de 1 000 € à 2 000 € de l'Etat.

Une quarantaine de maisons ont été ou vont être construites suivant ce dispositif à Chalezeule, Miserey-Salines, Morre et Montfaucon notamment.

### L'engagement accru de l'agglomération en faveur de l'habitat

- Dans un contexte de crise économique, le Grand Besançon a tenu à participer au financement de la construction de 173 nouveaux logements locatifs publics, avec une performance énergétique supérieure à la réglementation thermique en vigueur. Dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat, des négociations entre les bailleurs sociaux et les promoteurs privés ont, également, permis la production de 75 logements en VEFA (Vente en Etat de Futur Achèvement).
- Les restructurations des quartiers de Planoise et Clairs Soleils à Besançon se sont poursuivies avec notamment la livraison de 25 logements permettant ainsi de générer une nouvelle offre de logements à loyer modéré. Financés par le Grand Besançon à hauteur de 45 745 €, ces logements font partie du programme de rénovation urbaine.
- Grâce au soutien de la Communauté d'Agglomération, plusieurs diagnostics (amiante, plomb, étude thermique et énergétique) et travaux de remplacement des menuiseries extérieures ont été subventionnés pour 1 117 logements locatifs publics existants.
- Depuis le mois d'avril, les 59 communes du Grand Besançon bénéficient d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'une durée de trois ans. Cette opération, menée par l'Agglomération en partenariat avec l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et le Conseil général du Doubs, permet aux propriétaires de logements anciens de bénéficier d'aides financières et d'une assistance gratuite pour améliorer le confort ou l'accessibilité de leur logement.



PERSPECTIVES 2010

- Poursuite des dispositifs d'aides en faveur de l'habitat (cession ou rénovation des logements).
- Renforcer l'action (conciergerie pour l'habitat).
- Poursuite du programme de rénovation urbaine.

### L'emploi : nouvelle compétence du Grand Besançon

2009 a vu la création officielle d'un service Emploi au sein des services du Grand Besançon. Via le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), la Mission Locale et avec les partenaires du Service Public de l'Emploi, des axes majeurs d'intervention ont été choisis, pour répondre le plus efficacement aux problèmes d'emplois et faire face à la crise :

L'organisation de parcours d'insertion professionnelle ciblés sur l'emploi ;  
L'ingénierie de projet (impulsion, innovation) et l'ingénierie financière (mobilisation de fonds européens) ;

Des recrutements mutualisés dans le secteur du commerce et des actions de formation adaptées aux besoins, en partenariat avec l'intercommunalité et les 59 communes du Grand Besançon ;

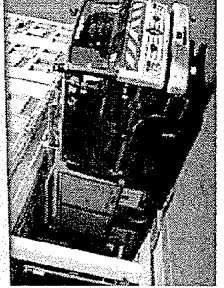
La mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics.

### Davantage d'emplois durables avec le PLIE

Le Plan Local pour l'insertion et l'Emploi permet à tout habitant du Grand Besançon en situation de rupture par rapport à l'emploi d'être pris en charge. Il a permis l'accompagnement de 1720 personnes dans leur parcours vers l'emploi et a favorisé l'insertion professionnelle de 265 d'entre elles.

### Service d'incendie et de secours

Le Grand Besançon participe à hauteur de 6,68 M€ à l'effort d'investissement réalisé par le SDIS en faveur des implantations de deux Centres d'intervention et de Secours à Besançon (Chalezeule et d'In Centre de Première intervention Besançon-Saône-Paroisses-7-2-MC supplémentaires par an) sont dédiés au rattachement des casernes.



### L'HABITAT EN CHIFFRES

- 25 logements à loyer modéré construits dans le cadre du programme de rénovation urbaine
- 173 logements locatifs publics construits sur le territoire de l'agglomération
- Aide au diagnostic pour 1117 logements locatifs publics

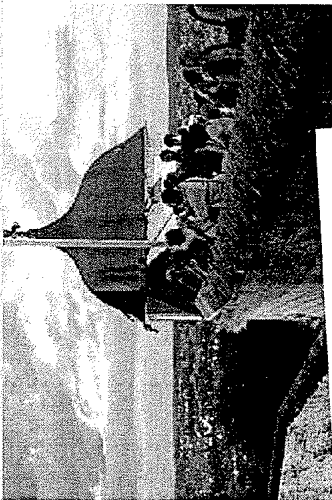
### LE PLIE EN CHIFFRES

- 1720 personnes accompagnées en 2009 dans leurs parcours vers l'emploi
- 265 personnes employées dans le cadre de ce dispositif
- 51 000 heures de travail réalisées par des personnes en difficulté d'insertion professionnelle grâce à la clause d'insertion

### 151 personnes

mises à l'emploi au titre de la clause de l'insertion

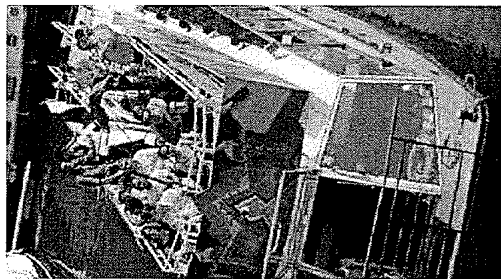




## Bien vivre dans le Grand Besançon

### L'Agglomération, partenaire de la culture

**34 manifestations sportives et culturelles en 2009**  
Grâce à son fonds d'aide aux manifestations culturelles, sportives, patrimoniales et touristiques, le Grand Besançon a soutenu 34 manifestations. 59 950 € ont été mobilisés pour leur organisation. Révisé en fin d'année, ce fonds prévoit de soutenir, par exemple plus fortement, des manifestations phares jugées prioritaires.



La Clacelle de Besançon // // // // //

### L'Agglomération accueille le Tour de France et le Tour de l'Avenir

Le 18 juillet 2009, la ville de Besançon a accueilli le Tour de France pour la 17<sup>e</sup> fois de son histoire. Le Grand Besançon a apporté son soutien et a contribué à l'organisation de la manifestation à hauteur de 100 000 €.

Deux mois après le passage du tour de France, l'Agglomération a accueilli 110 jeunes experts du cyclisme mondial pour la dernière étape du tour de l'Avenir qui a parcouru 11 km au départ de la Technopole TEMIS.



### Autour de l'animation du territoire

En 2009, l'Agglomération a poursuivi son action en faveur de l'animation et de la mise en réseau des acteurs du territoire à travers :

- la coordination d'un programme de manifestations autour de la semaine et des journées européennes du patrimoine. Plusieurs animations ont été proposées sur le territoire communal ;
- l'organisation avec la Ville de Besançon et le Casino Barrière de l'expérimentation du festival Sonorama, qui s'est déroulé en octobre ;
- un travail d'animation et de mise en réseau des écoles de musique. En lien avec l'action du Conservatoire, l'Agglomération a organisé, en juin, la tenue d'un concert de l'ensemble à vent au fort Griffon, à Besançon ;
- l'attribution de 6 subventions à hauteur de 8 600 € à des associations dans le cadre de leur implication dans les manifestations du réseau d'enseignement musical ;
- un soutien aux actions d'animations des communes et associations portant sur l'animation et la valorisation du patrimoine (journées du patrimoine, chœur jeunes...).

### Favoriser le développement de l'enseignement musical

Dans le cadre du développement de son offre culturelle, la Communauté d'Agglomération a revisité sa politique d'enseignement musical. La volonté de favoriser l'accès de cet enseignement aux enfants et adolescents a été réaffirmée et étendue aux jeunes adultes. Le souhait de garantir un enseignement de qualité, se traduit par le choix de professeurs qualifiés et par une offre de formation diversifiée.

Dans un même temps, les critères d'éligibilité et les modalités d'attribution du fonds d'aide « école de musique » ont été révisés en fin d'année. 26 subventions ont été accordées aux écoles de musique du Grand Besançon au titre de ce fonds.

### Un nouveau projet d'établissement pour le Conservatoire à Rayonnement Régional

L'année 2009 a été marquée par le lancement de l'élaboration du nouveau projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR). Un important travail a été engagé autour de son fonctionnement, dans la perspective de sa future installation au sein de la Cité des Arts et de la Culture.

La mission principale du CRR est de démocratiser la musique et son enseignement, tout en garantissant une ouverture d'esprit grâce à la diversité des cours proposés (43 disciplines).

Au cours de l'année, le Conservatoire à Rayonnement Régional a dispensé 1180 heures d'enseignement auprès de 1479 élèves dont 1290 sont issus de l'Agglomération. Dans un même temps, 124 manifestations ont été organisées et ont rassemblé environ 10 000 spectateurs. 71 concerts et 96 auditions ont permis de présenter le travail réalisé auprès de différents publics.

### LA CULTURE ET LE TOURISME EN CHIFFRES

**124 manifestations** organisées par le Conservatoire à Rayonnement Régional  
**10 000 spectateurs** rassemblés

**1 479 élèves** au CRR  
87 % originaires du Grand Besançon

**26 subventions** accordées aux écoles de musique de l'Agglomération pour un montant de 71 279 €

**8 600 €** de subventions octroyées à des associations impliquées dans le réseau d'enseignement musical

**170 km** de sentiers pédestres et VTT balisés en 2009

**1 000 km** d'itinéraires pédestres et VTT en projet répartis sur le territoire communal



### PERSPECTIVES 2010

- Validation du projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional.
- Poursuite du travail d'animation du réseau des écoles de musique.
- Application des nouvelles modalités des fonds d'aides « manifestations » et « école de musique ».
- Finalisation des circuits pédestres et VTT des secteurs Plateau, Est et Sud-Ouest.



## Organiser le rayonnement du territoire

Un schéma de développement touristique pour un tourisme vivant et attractif

En 2009, le Grand Besançon a entamé un gros travail de révision de ses politiques publiques.

Afin de favoriser son rayonnement, l'Agglomération a engagé l'élaboration d'un schéma de développement touristique conjointement avec la Ville de Besançon. Ce schéma prévoit la réalisation d'un certain nombre d'actions et définit un positionnement stratégique autour de 3 axes principaux :

- Besançon ville des arts, de la culture et des congrès.
- Besançon, carrefour de l'itinérance et du tourisme doux.
- Besançon, au cœur et fédérateur d'un espace touristique élargi.

### Hébergement de plein-air : mieux accueillir les camping-cars

Le 12 février 2009, le Communauté d'Agglomération a validé les conclusions de principe du schéma d'hébergement de plein-air et décidé de sa première étape de mise en œuvre consistant à aménager sur 7 ans et à partir de 2010, un réseau d'aires d'accueil de camping-cars. Il s'agit d'accueillir, pour une étape, cette clientèle spécifique autour des sites touristiques phares du territoire (Besançon, Nancy, Oselle, Deluz...) en leur proposant un stationnement et des services adaptés.

### La Cité des Arts et de la Culture en point de mire

Le Grand Besançon a finalisé dans l'année le montage technique et financier du projet de la Cité des Arts et de la Culture, qui accueillera à l'horizon 2013 le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et le Frac Franche-Comté (Fonds Régional d'Art Contemporain). Après la réalisation de l'ensemble des études de conception en 2008, l'Agglomération a également procédé à l'attribution des marchés de travaux.

Fruit de la réunion de trois maîtres d'ouvrage : le Grand Besançon, la Région Franche-Comté et la Ville de Besançon, le projet de la Cité des Arts et de la Culture a vu parallèlement en 2009 l'engagement d'une étude autour de la dynamisation urbaine et économique de son site d'implantation, en entrée de ville. L'étude s'appuie sur les équipements culturels (SMAC, Bastion, CRR, FRAC), touristiques et de loisirs (halte fluviale, SNB, proximité de la Citadelle) qui sont appesés à rayonner autour de cet ambitieux projet culturel.

### Promouvoir l'offre touristique du territoire

Inciter les communes à développer des équipements touristiques

Dans le cadre de son fonds d'aide « équipements », réorienté fin 2009, plus particulièrement sur le développement touristique, le Grand Besançon soutient les projets de communes et associations visant à proposer des activités de loisir le long de la vallée du Doubs notamment. Il a accordé une première subvention de 49 000 € à la commune d'Avanne-Aveney pour son projet de développement d'une base de canoë-kayak et d'un parcours éco-payeur qui doivent voir le jour en 2010.

Accompagner le Musée des Maisons Comtoises dans son développement

470 000 € ont été versés au Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises de Nancy pour son fonctionnement et l'accompagnement technique de ses projets. Au cours de l'année 2009, le Musée a accueilli près de 38 951 visiteurs. Récompensé en novembre par le prix Bernard Morucci qui salue l'exemplarité du site en termes de développement durable, le musée veut encore améliorer sa qualité de service en brigant la marque « Qualité tourisme TM ».

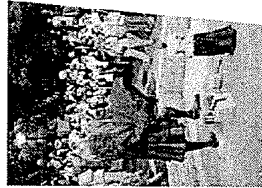
À noter : dans le cadre de son projet de sensibilisation au développement durable, le musée s'applique à mener une gestion durable de l'ensemble de ses activités : eau, déchets, énergie, jusqu'au choix des produits proposés à la boutique et à la cafétéria.

### Soutenir la Citadelle Vauban

L'Agglomération a renouvelé son soutien à la Citadelle de Besançon à hauteur de 50 000 €. Elle a également appuyé la Ville de Besançon dans sa mise en œuvre du plan de gestion UNESCO des fortifications Vauban. Pour fêter le premier anniversaire de l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'Unesco, plusieurs animations gratuites ont été organisées le 7 juillet.

### Autor de la promotion du territoire

Une subvention de 60 000 € a été attribuée à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon pour son action d'information et de promotion en direction des habitants et des touristes du territoire du Grand Besançon.



### LA CULTURE ET LE TOURISME EN CHIFFRES

**3 haltes nautiques** et une capacité d'accueil de **75 anneaux** d'amarrage

**38 951 visiteurs** accueillis au Musée des Maisons Comtoises de Nancy

**49 000 €** de subvention octroyées dans le cadre du fonds « équipements » par le Grand Besançon

### PERSPECTIVES 2010

- Mise en œuvre du schéma de développement touristique.
- Démarrage des travaux de la Cité des Arts et de la Culture.
- Développement des services pour les plaisanciers du port fluvial d'agglomération.
- Coordination d'un programme d'animation de la rivière.
- Livraison de la première aire d'accueil de camping-cars à Besançon.
- Poursuite du soutien aux sites touristiques.



# Les chiffres du budget exécuté en 2009

////////// 153,5 M€ //////////  
Dépenses consolidées\* réalisées en 2009.

dont 91,6 M€  
de dépenses du budget principal réalisées en 2009,  
dont 61,9 M€

de dépenses sur les budgets annexes  
(Transports, Gestion des Déchets, Conservatoire  
à Rayonnement Régional et Zone d'activité du Noret).

dont 23,5 M€  
reversés aux communes au titre de l'attribution  
de compensation de la taxe professionnelle  
et de la dotation de solidarité communautaire.

////////// 15,87 % //////////

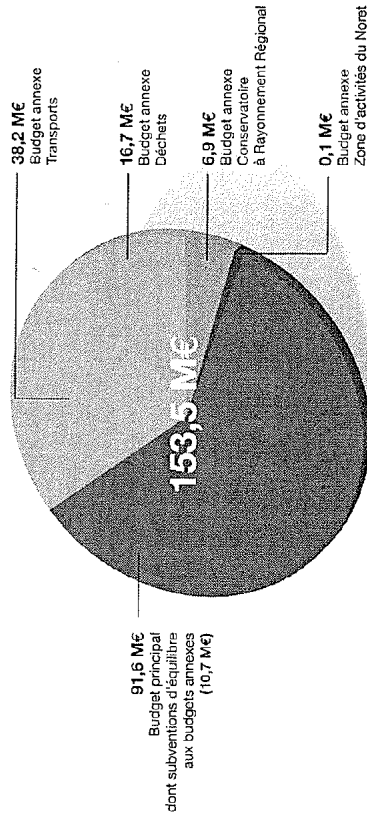
Taux de taxe professionnelle unique  
(moyenne nationale 2009 : 17,24 %).

\* Hors opérations d'ordre et opérations de gestion active de la dette, hors résultats antérieurs.

# 153,5 M€ de dépenses réelles consolidées\* réalisées en 2009

Le budget consolidé du Grand Besançon est composé d'un budget principal et de 4 budgets annexes : Transports, Gestion des Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional et Zone d'activités du Noret.

\* Hors opérations d'ordre et opérations de gestion active de la dette, hors résultats antérieurs.



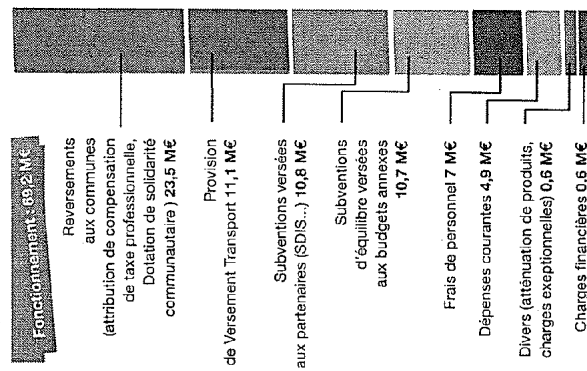
# Le budget principal

## Répartition des dépenses et des recettes

Les recettes réelles du budget principal s'élevaient à 95,9 M€ et les dépenses réelles à 91,6 M€. Le différentiel entre les recettes et les dépenses s'est élevé à 4,3 M€. Mais après intégration de l'ensemble des opérations comptables (opérations d'ordre et opérations de gestion active de la dette), et des résultats antérieurs, le résultat net en 2009 du budget principal est de 120 000 €.

Ce résultat témoigne d'un recours à l'emprunt de fin d'année calculé au plus près du coût des réalisations 2009 (6,7 M€), afin de minimiser les frais financiers liés à l'encodement.

Dépenses réelles : 91,6 M€



**Fonctionnement : 68,2 M€**

**Investissement : 22,4 M€**

Reversements aux communes (attribution de compensation de taxe professionnelle, Dotation de solidarité communautaire) 23,5 M€

Provision de Versement Transport 11,1 M€

Subventions versées aux partenaires (SDS...) 10,8 M€

Subventions d'équilibre versées aux budgets annexes 10,7 M€

Frais de personnel 7 M€

Dépenses courantes 4,9 M€

Divers (atténuation de produits, charges exceptionnelles) 0,6 M€

Charges financières 0,6 M€

Investissements des compétences et de l'administration générale 21,2 M€

Remboursement de la dette en capital 1,2 M€

\*Hors opérations d'ordre et opérations de gestion active de la dette.

\*\*À noter que 1,9 M€ de restes à réaliser 2009 seront repris au budget 2010 lors de la première décision modificative.

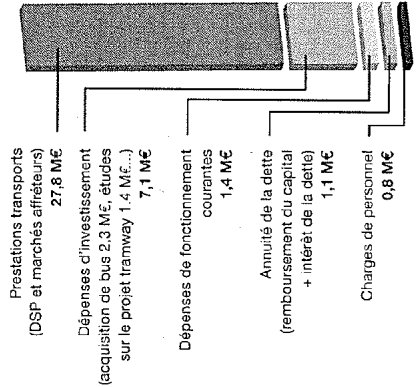
# Budgets annexes

## Répartition des dépenses et des recettes (investissement et fonctionnement)

### Budget annexe Transports

Résultats de l'exercice 2009 : 75 242 €

Dépenses réelles : 33,2 M€

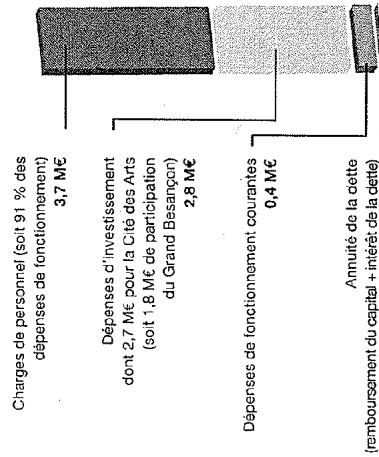


La subvention d'équilibre réelle Transports liée à l'exploitation du réseau actuel (hors impact de la provision de VT pour le TCSP) s'élève à 13,3 M€ en 2009.

### Budget annexe CRR

Résultats de l'exercice 2009 : 54 929 €

Dépenses réelles : 0,9 M€



Dépenses réelles : 0,9 M€

Subvention d'équilibre versée par le budget principal 3,6 M€

Recours à l'emprunt pour le nouveau CRR 1,6 M€

Recettes d'investissement relatives à la Cité des Arts (dont 0,4 M€ remboursement des avances des partenaires) 1,1 M€

Autres recettes (droits d'inscriptions, subventions) 0,6 M€

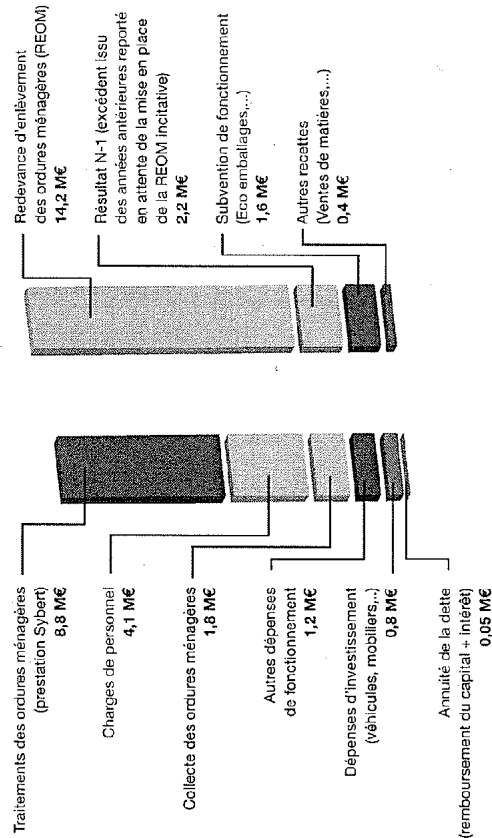
\*Hors opérations d'ordre et opérations de gestion active de la dette.

### Budget annexe Déchets

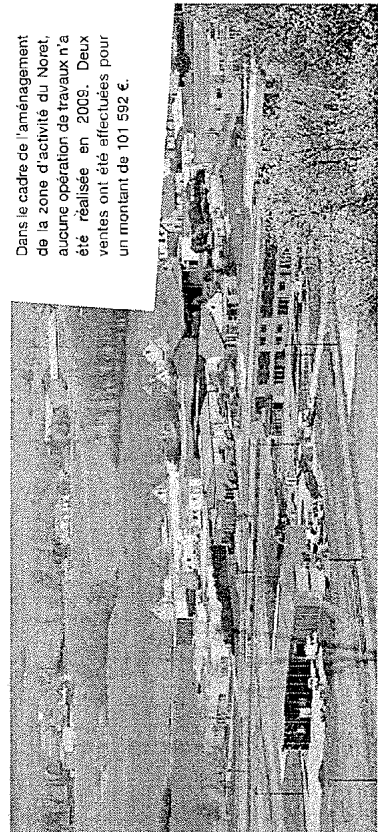
Résultats de l'exercice 2009 : 1 672 297 €  
(Excédent issu des années antérieures reporté en attente de la mise en place de la REOM incitative).

Dépenses réelles : 16,7 M€

Recettes réelles : 18,4 M€



### Budget annexe Zone du Noret



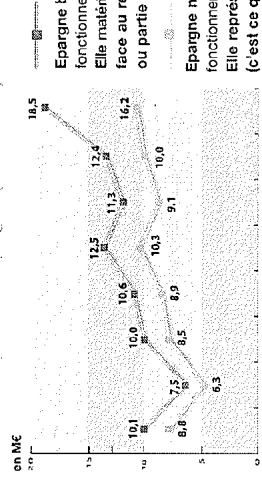
Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité du Noret, aucune opération de travaux n'a été réalisée en 2009. Deux ventes ont été effectuées pour un montant de 101 592 €.

## Les ratios financiers consolidés

### Un niveau d'épargne en augmentation

En 2009, les épargnes brutes et nettes se situent à un niveau satisfaisant. Elles progressent en 2009 du fait d'un produit de TP particulièrement dynamique et grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement.

Échelle et références des épargnes (base en M€)



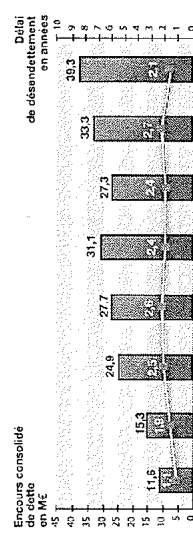
**Épargne brute :** Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement.  
Elle matérialise la capacité d'autofinancement (ce qui permet de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement).

**Épargne nette :** Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement - Remboursement en capital.  
Elle représente la capacité d'autofinancement de l'investissement (c'est ce qui reste après paiement de la dette).

Les données consolidées sont présentées hors budget annexe Déchets du fait de l'équilibre autonome de ce budget annexe (obligatoirement équilibré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères collectée, calculée au plus près du coût du service rendu).

### Un endettement maîtrisé

Évolution des encours de l'endettement (hors budget annexe Déchets)



L'encours de dette à fin 2009 s'élève à 39,3 M€ (hors budget Déchets).  
Le déficit de désendettement (encours de la dette/épargne brute) qui mesure la capacité du Grand Besançon à rembourser sa dette à partir de son épargne est bas (2,1 années en 2009). Son évolution est contrôlée.

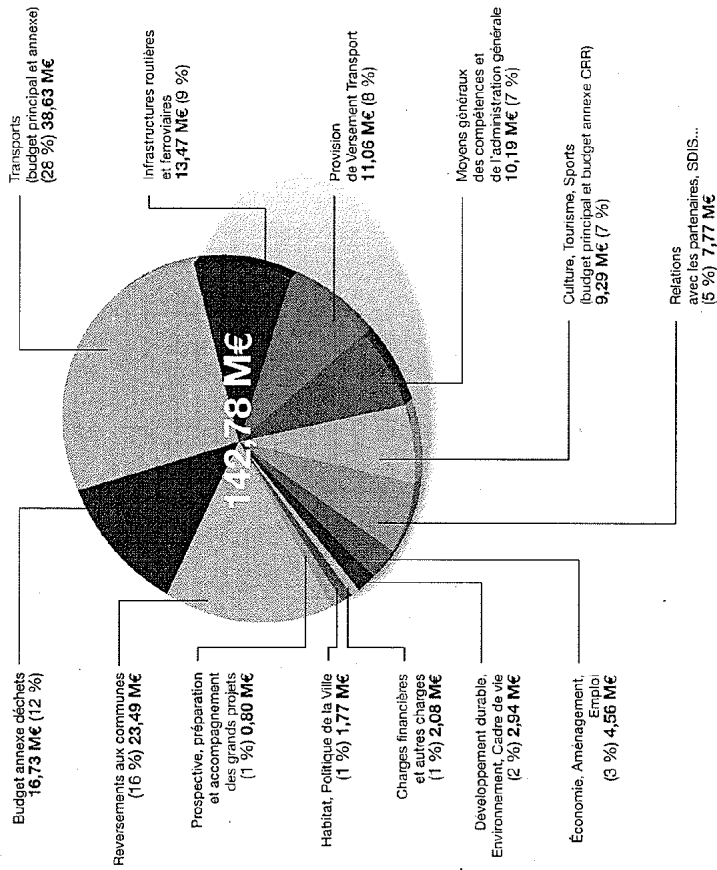
Ce ratio témoigne de la bonne situation financière actuelle et d'un endettement maîtrisé.

### Évolution de ratios financiers consolidés significatifs

Indicateur	2008	2009
Population INSEE retenue	178 756 habitants	180 786 habitants
Dépenses réelles de fonctionnement - Population	633,75 €/hab	659,73 €/hab
Mesure du niveau de service rendu	705,39 €/hab	764,11 €/hab
Résultats bruts de fonctionnement / Population	51,34 €/hab	64,14 €/hab
Mesure des moyens financiers récurrents	13,26 %	11,27 %
Dépenses d'équipement (hors compte 21 et 23) / Population	26,55 %	28,54 %
Mesure relative des charges de personnel	15 %	15 %
Structure de la dette / Ratios réels de base (Bourgeois)	57 %	57 %
Poids de l'endettement		

## Dépenses réelles consolidées\* en 2009 : 142,78 M€ hors subvention d'équilibre (fonctionnement et investissement)

En tenant compte des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes par le budget principal (10,7 M€), les dépenses réelles consolidées s'élevaient à 153,5 M€.

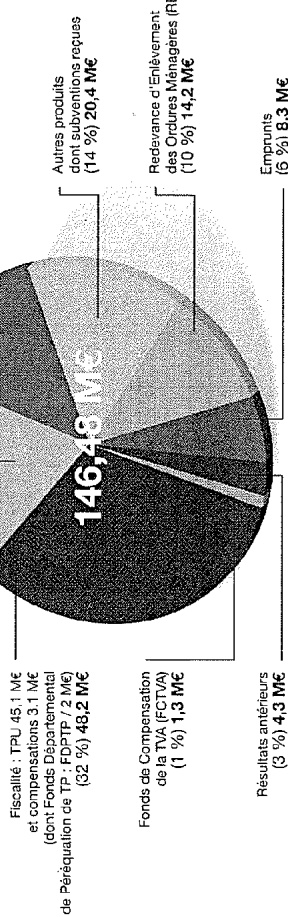


\*Hors opérations d'ordre et opérations de gestion active de la dette.



## Recettes réelles consolidées\* en 2009 : 146,48 M€ hors subvention d'équilibre (fonctionnement et investissement)

Versement Transport 26,9 M€ et recettes d'exploitation transporté 0,5 M€ (19 %) 27,4 M€



Taxe professionnelle : 45,1 M€

Après 3 années de taux de TP constant, en 2009 il a été décidé d'augmenter de 0,4 point (passage de 15,47 % à 15,87 %) par anticipation de la suppression de la taxe professionnelle et de ses impacts futurs. Malgré cette hausse, le taux de TP est toujours inférieur de 1,37 point au taux moyen des Communautés d'Agglomération (17,24% en 2009).

La taxe professionnelle représentée en 2009 une recette de 45,1 M€ dont 20,5 M€ reversés aux communes via l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. La taxe professionnelle est la principale ressource du Grand Besançon soit 30,8 % du budget consolidé (14,8 % après déduction des reversements aux communes).

Dotation Globale de Fonctionnement : 22,4 M€  
Redevance des Ordures Ménagères (REOM) : 14,2 M€

La Dotation Globale de Fonctionnement reçue de l'Etat, qui représente 15,3 % des recettes, se compose de la dotation d'intercommunalité (8,4 M€) et de la dotation de compensation de la suppression de la part salaire de la TP (14 M€).

Versement Transport : 26,9 M€

En 2009, le taux de Versement Transport, acquitté par les entreprises publiques et privées de plus de neuf salariés, a été porté à son maximum légal de 1,80% afin de répondre au besoin de financement du projet TOSP. En effet, dans le cadre de tels travaux, l'article L 2333-7 du CGCT offre la possibilité aux Communautés d'Agglomération de majorer leur taux de Versement Transport jusqu'à 1,80%.

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères constitue le mode de financement adopté par le Grand Besançon pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et non ménagers assimilés.

Ces tarifs permettent d'équilibrer le budget annexe Déchets dans le cadre des missions et des objectifs qui lui sont fixés. Le tarif moyen de la REOM 2009 est de 70,4 € par habitant.

\*Hors opérations d'ordre et opérations de gestion active de la dette.

<b>AMAGNEY (25220)</b> Maire : Thomas JANAUX Tél. : 03 81 52 63 04 Fax : 03 81 52 63 05 Adresse : 9, rue de la Pompe Population : 725	<b>CHALEZEULE (25220)</b> Maire : Raymond REYLE Tél. : 03 81 61 04 83 Fax : 03 81 61 20 92 Adresse : Rue de la Cure Population : 1 085	<b>FONTAIN (25664)</b> Maire : Jean-Paul Tél. : 03 81 57 29 65 Fax : 03 81 57 31 30 Adresse : Place de l'Église Population : 938	<b>MONTEFRAND LE-CHATEAU (25320)</b> Maire : Stéphane COLLEZEAU Tél. : 03 81 55 52 09 Fax : 03 81 55 51 13 Adresse : 45, rue de la Gare Population : 2 187	<b>ROCHE-LEZ-BEAUPRE (25220)</b> Maire : Stéphane COLLEZEAU Tél. : 03 81 55 52 09 Fax : 03 81 55 51 13 Adresse : 2, rue de la Gare Population : 2 095
<b>ARGUEL (25720)</b> Maire : André AVIS Tél. : 03 81 57 39 25 Fax : 03 81 57 35 25 Adresse : Mairie Population : 252	<b>CHAMPAGNEY (25170)</b> Maire : Claude VOIDEY Tél. : 03 81 48 20 91 Fax : 03 81 48 20 91 Adresse : 13, Chemin du Vieux Population : 265	<b>MORRE (25660)</b> Maire : Jean-Michel Tél. : 03 81 23 27 Fax : 03 81 33 00 69 Adresse : 1, rue du Commerce Population : 1 259	<b>ROUTELLE (25410)</b> Maire : Pierre DAGON-JARTOT Tél. : 03 81 87 56 01 Adresse : Place de la Mairie Population : 492	<b>SAÔNE (25660)</b> Maire : Alain VIENNET Tél. : 03 81 55 71 31 Fax : 03 81 55 69 49 Adresse : 22, rue de la Mairie Population : 1 142
<b>AUDOUX (25170)</b> Maire : Hubert BINETRY Tél. : 03 81 60 20 77 Fax : 03 81 60 20 77 Adresse : Rue de la Mairie Population : 433	<b>CHAMPOUX (25640)</b> Maire : Philippe COURTOT Tél. : 03 81 62 54 85 Fax : 03 81 62 54 85 Adresse : Mairie Population : 83	<b>NANCRAY (25360)</b> Maire : Jean-Pierre MARTIN Tél. : 03 81 55 21 85 Fax : 03 81 60 10 58 Adresse : 1, Place de la Mairie Population : 1 776	<b>SERRE-LES-SAPINS (25770)</b> Maire : Gabriel BAULIEU Tél. : 03 81 69 60 11 Fax : 03 81 59 81 50 Adresse : 1, rue de la Mairie Population : 1 569	<b>TALLENAY (25870)</b> Maire : Jean-Yves PRALON Tél. : 03 81 69 85 77 Fax : 03 81 69 82 15 Adresse : 7, Grande Rue Population : 417
<b>AUXON-DESSOUS (25870)</b> Maire : Jacques THEBAUT Tél. : 03 81 58 74 37 Fax : 03 81 58 53 09 Adresse : 4, rue de la Mairie Population : 1 177	<b>CHAMPVAINS</b> Maire : Florent BAILLY Tél. : 03 81 59 94 04 Adresse : Rue des Chénovâtres Population : 339	<b>NOIRONTE (25170)</b> Maire : Bernard MADOUX Tél. : 03 81 55 06 27 Fax : 03 81 55 06 27 Adresse : 1, Grande Rue Population : 321	<b>THISE (25220)</b> Maire : Bernard MOYSE Tél. : 03 81 61 67 33 Fax : 03 81 61 72 69 Adresse : 4, rue de Besançon - BP 9 Population : 2 260	<b>THORAISE (25320)</b> Maire : Serge TORTEAU Tél. : 03 81 56 61 64 Fax : 03 81 50 01 64 Adresse : 1, rue de la Mairie Population : 286
<b>AUXON-DESSUS (25870)</b> Maire : Serge RUTKOWSKI Tél. : 03 81 58 72 80 Fax : 03 81 58 92 78 Adresse : 1, rue de l'église Population : 1 060	<b>CHÂTILLON-LE-DUC (25870)</b> Maire : Catherine BOTTIERON Tél. : 03 81 57 29 37 Fax : 03 81 56 70 83 Adresse : Mairie Population : 2 014	<b>NOVILLARS (25220)</b> Maire : Philippe BELUCHE Tél. : 03 81 55 06 45 Fax : 03 81 57 06 25 Adresse : 1, rue de la Mairie Population : 1 679	<b>THORAISE (25320)</b> Maire : Serge TORTEAU Tél. : 03 81 56 61 64 Fax : 03 81 50 01 64 Adresse : 1, rue de la Mairie Population : 286	<b>TORPES (25320)</b> Maire : Jean-Marie MAHREY Tél. : 03 81 68 65 61 Fax : 03 81 69 45 11 Adresse : 1, Place de l'Église Population : 789
<b>AVANNE-AVENY (25740)</b> Maire : Jean-Pierre TALLARD Tél. : 03 81 41 11 30 Fax : 03 81 51 39 17 Adresse : 9, rue de l'église Population : 2 399	<b>CHAUCOURT (25170)</b> Maire : Jean-Pierre LONON Tél. : 03 81 65 03 30 Fax : 03 81 65 03 30 Adresse : 21, Grande Rue Population : 547	<b>OSSELLE (25320)</b> Maire : Michel LARTOT Tél. : 03 81 63 61 40 Fax : 03 81 63 61 40 Adresse : 31, Grande Rue Population : 377	<b>THORAISE (25320)</b> Maire : Serge TORTEAU Tél. : 03 81 56 61 64 Fax : 03 81 50 01 64 Adresse : 1, rue de la Mairie Population : 286	<b>TORPES (25320)</b> Maire : Jean-Marie MAHREY Tél. : 03 81 68 65 61 Fax : 03 81 69 45 11 Adresse : 1, Place de l'Église Population : 789
<b>BESANÇON (25000)</b> Maire : Jean-Louis ROUSSELET Tél. : 03 81 51 50 50 Fax : 03 81 51 50 99 Adresse : 2, rue Marguerite Population : 127 012	<b>CHAUCOURT (25170)</b> Maire : Jacky LOUSON Tél. : 03 81 65 03 32 Fax : 03 81 62 58 31 Adresse : 11, rue des Fontaines Population : 220	<b>PELOUSEY (25170)</b> Maire : Catherine EARTHÉLET Tél. : 03 81 59 05 16 Fax : 03 81 60 21 41 Adresse : 19, Grande Rue Population : 1 414	<b>THORAISE (25320)</b> Maire : Serge TORTEAU Tél. : 03 81 56 61 64 Fax : 03 81 50 01 64 Adresse : 1, rue de la Mairie Population : 286	<b>TORPES (25320)</b> Maire : Jean-Marie MAHREY Tél. : 03 81 68 65 61 Fax : 03 81 69 45 11 Adresse : 1, Place de l'Église Population : 789
<b>BEURE (25720)</b> Maire : Philippe CHANEY Tél. : 03 81 52 61 30 Fax : 03 81 51 55 53 Adresse : 57, rue de Besançon Population : 1 425	<b>CHAUDFONTAINE (25640)</b> Maire : Gilbert GAVIGNET Tél. : 03 81 56 54 85 Fax : 03 81 56 64 66 Adresse : Grande Rue Population : 1 448	<b>PIREY (25480)</b> Maire : Robert STERPOURJINE Tél. : 03 81 47 69 74 Fax : 03 81 47 69 74 Adresse : 1, Place du Colonel Population : 1 747	<b>THORAISE (25320)</b> Maire : Serge TORTEAU Tél. : 03 81 56 61 64 Fax : 03 81 50 01 64 Adresse : 1, rue de la Mairie Population : 286	<b>TORPES (25320)</b> Maire : Jean-Marie MAHREY Tél. : 03 81 68 65 61 Fax : 03 81 69 45 11 Adresse : 1, Place de l'Église Population : 789
<b>BOUSSIERES (25320)</b> Maire : Bernard ASTRIC Tél. : 03 81 56 84 90 Fax : 03 81 56 90 62 Adresse : 7, rue du Centre Population : 1 081	<b>LA CHEVILLOTTE (25660)</b> Maire : Claude SAUMONET Tél. : 03 81 55 70 69 Fax : 03 81 55 76 68 Adresse : Mairie Population : 65	<b>POUILLEY-LES-VIGNES (25115)</b> Maire : Jean-Michel FAVRE Tél. : 03 81 55 40 31 Fax : 03 81 60 21 19 Adresse : 8, rue Fontaines Population : 1 859	<b>THORAISE (25320)</b> Maire : Serge TORTEAU Tél. : 03 81 56 61 64 Fax : 03 81 50 01 64 Adresse : 1, rue de la Mairie Population : 286	<b>TORPES (25320)</b> Maire : Jean-Marie MAHREY Tél. : 03 81 68 65 61 Fax : 03 81 69 45 11 Adresse : 1, Place de l'Église Population : 789
<b>BRAILLANS (25640)</b> Maire : Alain BESSEMILLE Tél. : 03 81 57 03 30 Fax : 03 81 57 03 30 Adresse : 9, rue de la Mairie Population : 1 298	<b>DANNEMARIE</b> Maire : Daniel HUOT Tél. : 03 81 55 71 50 Fax : 03 81 55 74 61 Adresse : Rue des écoles Population : 1 626	<b>PUYET (25480)</b> Maire : Robert STERPOURJINE Tél. : 03 81 47 69 74 Fax : 03 81 47 69 74 Adresse : 1, Place du Colonel Population : 1 747	<b>THORAISE (25320)</b> Maire : Serge TORTEAU Tél. : 03 81 56 61 64 Fax : 03 81 50 01 64 Adresse : 1, rue de la Mairie Population : 286	<b>TORPES (25320)</b> Maire : Jean-Marie MAHREY Tél. : 03 81 68 65 61 Fax : 03 81 69 45 11 Adresse : 1, Place de l'Église Population : 789
<b>BUSUY (25320)</b> Maire : Alain FELICE Tél. : 03 81 57 27 86 Fax : 03 81 57 32 65 Adresse : Rue principale Population : 326	<b>DELUZ (25960)</b> Maire : Sylvain BARASSI Tél. : 03 81 55 62 76 Fax : 03 81 55 62 29 Adresse : 18, Grande Rue Population : 669	<b>VAIRE-ARCIER (25220)</b> Maire : Patrice PACURE Tél. : 03 81 65 62 42 Fax : 03 81 65 62 65 Adresse : 3, rue de la Mairie Population : 527	<b>THORAISE (25320)</b> Maire : Serge TORTEAU Tél. : 03 81 56 61 64 Fax : 03 81 50 01 64 Adresse : 1, rue de la Mairie Population : 286	<b>TORPES (25320)</b> Maire : Jean-Marie MAHREY Tél. : 03 81 68 65 61 Fax : 03 81 69 45 11 Adresse : 1, Place de l'Église Population : 789
<b>CHALEZE (25220)</b> Maire : Christophe CURRY Tél. : 03 81 61 19 60 Fax : 03 81 61 29 79 Adresse : Mairie Population : 397	<b>ECOLE-VALENTIN (25480)</b> Maire : Yves GUYEN Tél. : 03 81 63 70 56 Fax : 03 81 61 45 71 Adresse : 3, rue des Fontaines Population : 357	<b>VAIRE-LE-PETIT (25220)</b> Maire : Jean-Noël BESANÇON Tél. : 03 81 55 67 81 Fax : 03 81 60 53 45 Adresse : Rue de la Mairie Population : 199	<b>THORAISE (25320)</b> Maire : Serge TORTEAU Tél. : 03 81 56 61 64 Fax : 03 81 50 01 64 Adresse : 1, rue de la Mairie Population : 286	<b>TORPES (25320)</b> Maire : Jean-Marie MAHREY Tél. : 03 81 68 65 61 Fax : 03 81 69 45 11 Adresse : 1, Place de l'Église Population : 789
		<b>VAUX-LES-PRES (25770)</b> Maire : Bernard GAVIGNET Tél. : 03 81 58 59 32 Fax : 03 81 58 59 32 Adresse : 4, rue de l'église Population : 962	<b>THORAISE (25320)</b> Maire : Serge TORTEAU Tél. : 03 81 56 61 64 Fax : 03 81 50 01 64 Adresse : 1, rue de la Mairie Population : 286	<b>TORPES (25320)</b> Maire : Jean-Marie MAHREY Tél. : 03 81 68 65 61 Fax : 03 81 69 45 11 Adresse : 1, Place de l'Église Population : 789
		<b>VORGES-LES-PINS (25320)</b> Maire : Charles BATISTE Tél. : 03 81 57 30 28 Fax : 03 81 57 30 28 Adresse : 1, Grande Rue Population : 502		

\* SDC : Sans Double Compte - Recensement de la population 1999